

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL GENERAL

SEANCE DU 17 juin 2013

Monsieur le président de la municipalité, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues conseillères et conseillers généraux, Mesdames et Messieurs de la presse et du public, je vous prie de prendre place. Je vous souhaite la bienvenue et ouvre la séance du conseil général de Collombey-Muraz du 17 juin 2013.

1. Salutations et appel nominatif des conseillers généraux

Le conseil général a été convoqué par courrier individuel du 28 mai 2013. Les séances du conseil général étant publiques, je vous informe que la présente séance a été annoncée, avec son ordre du jour au pilier public, sur le site Internet communal et aux médias par les soins du secrétariat municipal.

Je dois excuser ce soir, pour le conseil général, M. Pierre Turin. Je cède maintenant la parole à Samuel Rouiller pour l'appel nominatif des conseillers généraux et vous prie de répondre présent à l'appel de votre nom.

Intervention de M. Samuel Rouiller : Merci, bonsoir. Alors je vais procéder à l'appel par ordre alphabétique :

Angst Stéphane	Présent
Auchère Chervaz Véronique	Présente
Bétrisey Nicole	Présente
Borgeaud Jacques	Présent
Clay Robert	Présent
Clerc Laurent	Présent
Corminboeuf Laurent	Présent
Cottet Pascal	Présent
Cottet Bugnon Véronique	Présente
Cretton Nathalie	Présente
Delaloye Gilles	Présent
Delarze Madeleine	Présente
Fontannaz Bertrand	Présent
Gay Bernard	Présent
Gex-Fabry Alexis	Présent
Gex-Fabry Romain	Présent
Hohenauer-Udriot Maryline	Présente
Joris Guillaume	Présent
Kilchenmann Jürg	Présent
Knubel Natercia	Présente
Lattion Eric	Présent
Mariaux Joël	Présent
Moerch Philippe	Présent
Morisod David	Présent
Norton Anne-Lise	Présente

Parvex Romain	Présent
Perret Cédric	Présent
Rhyner Roger	Présent
Rouiller-Monay Jean-Pierre	Présent
Rouiller-Monay Samuel	Présent
Sallin Didier	Présent
Schmid Daniel	Présent
Schönmann Alain	Présent
Sotillo José	Présent
Turin Alexis	Présent
Turin Diane	Présente
Turin Pierre	Excusé
Valvona Alain	Présent
Vanay Guillaume	Présent
Vannay Damien	Présent
Vannay Jérôme	Présent
Vieux Cédric	Présent
Vieux Edgar	Présent
Vuille Côme	Présent
Zürcher Cédric	Présent

Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Le décompte fait état de 44 conseillers. Le quorum est donc atteint et nous pouvons valablement délibérer.

Avant de sortir pour aller prendre quelques photos, je vous fais part de certaines informations et vous informe aussi les décisions prises par le bureau. Je vous les communique : un conseiller général qui s'exprime, le fait en son nom personnel et non pas pour un groupe politique ou une formation politique. Seuls les chefs de groupe sont habilités à se prononcer au nom de leur groupe. Si un conseiller général dépose un postulat au nom d'un groupe politique, il doit aussi être signé par le chef de groupe. Lorsque vous déposez une motion, une résolution, un postulat ou une interpellation, il faut lui donner un titre, comme par exemple : « postulat, ouverture des guichets communaux ». Il ne faut pas seulement indiquer : motion postulat, mais indiquer un titre svp. Lorsqu'un conseiller général dépose une interpellation, il indique s'il désire que la municipalité lui réponde dans un délai de 3 mois, conformément à l'article 33, alinéa 3 de notre règlement, ou s'il désire obtenir une réponse officielle, au sens de l'article 33, alinéa 4 de notre règlement, ce qui implique que l'interpellation sera présentée lors d'une séance du conseil général. Les motions et postulats seront distribués aux conseillers généraux seulement après que le bureau les ait examinés. Ainsi une intervention déposée avant l'ouverture de la séance du conseil général ne sera plus distribuée le soir même de l'assemblée. Quant au versement des vacations, il a été décidé qu'il n'interviendrait qu'une fois par année.

Sinon je vous fais part aussi d'autres informations: Mais avant ça, vous avez vu que vous avez reçu un bulletin de vote. Est-ce que tout le monde l'a reçu ou est-ce qu'il y a des personnes qui ne l'auraient pas reçu ? Ce n'est pas le cas, tout le monde l'a reçu. Donc quand il s'agira de voter, je vous prierai de lever la main bien haute, avec justement ce petit document, bulletin de vote, de telle manière que les scrutateurs puissent compter aisément le nombre de voix. Je vous informe que Nathalie Cretton a déposé une interpellation concernant les normes antibruits. Désirant obtenir une réponse officielle, elle a été remise au conseil municipal, qui a relevé qu'il ne pouvait pas la traiter lors de la séance de ce soir. Raison pour laquelle elle ne figure pas à l'ordre du jour, mais à l'ordre du jour prochain. Madeleine Delarze a déposé une interpellation concernant des petites structures pour le bien-être des citoyens de notre commune et des promeneurs. En accord avec Madeleine Delarze, le bureau a transmis directement l'interpellation au

conseil municipal, qui dispose d'un délai de 3 mois pour lui répondre directement en remettant une copie de la réponse au bureau. Monsieur le conseiller d'Etat Maurice Tornay, président du conseil d'Etat, entend organiser des rencontres de proximité avec l'ensemble des élus et élues du canton et ce, dans un esprit de dialogue et de partage des préoccupations de chacune et de chacun. Une première rencontre dans le district se déroulera le vendredi 23 août 2013, dès 16.00 heures, sur la commune de Troistorrens. Je rappelle donc la date pour tout le monde : le vendredi 23 août 2013, dès 16.00 heures sur la commune de Troistorrens. Je vous invite à bien vouloir pré-réserver cette date. Un programme détaillé vous sera communiqué prochainement.

Avant de passer au point 3 de l'ordre du jour, nous allons aller prendre une photographie du conseil général. Nous la mettrons ensuite sur le site Internet communal. Par la suite, nous reviendrons et continuerons notre séance.

2. Photographie du Conseil général

Pour la séance de photo, c'est donc M. Olivier Turin qui va nous diriger. Alors je vous prie de sortir et puis Olivier, on est à ta disposition avec l'aide de Jenny Xu pour ces photos.

Séance de photo à l'extérieur de la salle

3. Approbation de l'ordre du jour

Nous pouvons reprendre, enfin continuer notre séance en passant à l'ordre du jour qui est notre point numéro 3, de l'ordre du jour : Approbation de l'ordre du jour.

Vous avez reçu l'ordre du jour qui comporte 9 points. En début de séance, j'ai reçu une demande de modification de l'ordre du jour, demande qui vient du groupe PLR qui demande d'introduire un point 6.a) Mandant légal de la COGEST, de la commission de gestion, subdivisé en 2 questions distinctes. La première est : La COGEST peut-elle avoir accès, sous le secret de fonction, à tous les documents, notamment les pièces comptables nécessaires à l'exercice de son mandat légal ? Et en 2^{ème} point : la COGEST doit-elle faire la lumière sur le cas du licenciement du directeur des écoles ? Et notre point de l'ordre du jour « compte 2012 » passerait en point 6.b).

Y-a-t-il d'autres demandes de modifications de l'ordre du jour ? Ce n'est pas le cas. Comme l'ordre du jour est de la compétence du bureau, j'interromps la séance maintenant et prie le bureau de me rejoindre pour délibération, derrière, svp.

Interruption de séance

Avant de passer la parole à M. Vuille pour qu'il nous explique quelle est la demande du groupe PLR je vous annonce ce que formellement a décidé le bureau, d'un point de vue formel, ce n'est pas le fond, ce n'est que d'un point de vue formel si on mettait à l'ordre du jour ou pas. Mais c'est le plenum qui aura le mot final. Quant à la question de modifier le point 6.a) en rajoutant un point 1) La commission de gestion peut-elle avoir accès, sous le secret de fonction, à tous les documents, notamment les pièces comptables nécessaires à l'exercice de son mandat légal ? 2 ont répondu par oui, et 7 ont répondu par non. Donc un refus à cette proposition. Quant au point n° 2, la commission de gestion doit-elle faire la lumière sur le cas du licenciement du directeur des écoles ? Modification acceptée par 3 personnes, 1 abstention et 6 refus, 5 refus pardon. Je passe maintenant la parole à M. Vuille, mais qui prend position par rapport au 1^{er} point. On votera. Après on passera au 2^{ème} point et on votera.

Intervention de Mme Natercia Knubel : Natercia Knubel pour le PDC. Nous aimerions nous voir pour en discuter. Est-ce que l'on doit faire 2 interventions de séance ou une seule ? Une pour chaque point ?

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Vous en demandez une ou deux ?

CONSEIL GENERAL

Intervention de Mme Natercia Knubel : On demande pour chaque vote, donc si on va discuter point par point, on va demander 2.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Mais vous demandez quand ? Maintenant, après ?

Intervention de Mme Natercia Knubel : Après que M. Vuille se soit exprimé

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : C'est-à-dire quand il y aura votation, il y aura 2 votations, alors il faudra peut-être demander 2 fois ou entre la 1^{ère} et la 2^{ème}. Comme vous voulez. Vous me redirez à ce moment là !

Intervention de Mme Natercia Knubel : D'accord. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : M. Vuille, je vous passe la parole.

Intervention de M. Vuille Côme : Côme Vuille pour le PLR. Si j'ai bien compris, moi je vais m'exprimer pour que cette modification de l'ordre du jour, donc ce point, fasse partie de l'ordre du jour. S'il est à l'ordre du jour, je prendrai la parole pour discuter sur les points, une fois qu'il sera mis à l'ordre du jour. On est d'accord ? Vous m'avez demandé de faire 2 points séparés. Moi je vais parler de la mise à l'ordre du jour et je fais les 2 interventions en même temps, alors si vous préférez.

Monsieur le président du conseil général, Mesdames, Messieurs les municipaux, chers collègues. Je pense que beaucoup d'entre nous ont été surpris en lisant les 2 rapports de la COGEST, concernant les comptes 2012. En particulier, le fait que ces commissions aient dû voter à 2 reprises sur des questions concernant son propre pouvoir. Il est clair que notre nouvelle fonction dans ce conseil général a pour conséquence de nombreuses questions sur les pouvoirs de chacun et les limites de notre activité. En cela, il n'est pas blâmable que chaque commission ait besoin d'un temps d'adaptation afin de pouvoir fonctionner de la meilleure des manières pour le bien de nos concitoyens. La COGEST est la 1^{ère} commission à présenter des rapports devant nous. Et c'est dans ce cadre que s'inscrit l'intervention du groupe PLR. En effet, nous estimons qu'à l'heure où nous érigeons les bases de fonctionnement de notre conseil général, nous devons poser sur la table les questions de fonds et pouvoir en débattre sereinement. Le temps que nous prendrons aujourd'hui sera du temps gagné à l'avenir. Dans le cas présent, la COGEST a décidé elle-même de se poser les questions concernant son fonctionnement et à voter sur celle-ci. A notre sens, il appartient au conseil général dans son ensemble de débattre de ces questions, et de décider démocratiquement de quelle manière la COGEST doit fonctionner. Il ne faut pas oublier que nos décisions sont en parties tributaires des rapports qu'elle nous fournit, et donc, cette décision interne à la commission a des conséquences sur le plenum. L'exemple est frappant aujourd'hui. La COGEST a soulevé 2 points très importants sur les comptes 2012, mais à refuser de faire la lumière sur ces sujets. Cela entraîne pour conséquence que le plenum ne dispose pas, ce jour, de toutes les informations nécessaires pour voter en pleine connaissance de cause. Aux yeux du groupe PLR, la seule solution acceptable pour se prononcer sereinement sur les comptes 2012 en l'état, est de discuter préalablement de ces 2 questions. S'il ressort de la discussion à venir que la COGEST est chargée de faire la lumière sur ces points, nous pourrions tous nous prononcer sereinement sur les comptes 2012, le rapport de la COGEST sur les autres points étant excellent. Par votre soutien sur cette modification de l'ordre du jour, vous permettrez que le conseil général prenne ses responsabilités d'autorité, débattre sereinement sur ces sujets importants et donne un message clair à sa commission de gestion, pour la poursuite de ses activités. Au contraire, un refus de tout débat sur des questions aussi essentielles engagerait votre responsabilité d'élu par rapport à la population et n'aboutirait qu'à ternir l'image de notre commune. En effet les citoyens de notre commune, qui ont pour rappel accepté le conseil général à 80%, ne sauraient tolérer que nous décidions de fermer les yeux sur la discussion même d'objet aussi important. Ils ont en effet été informés par la presse et pendant la campagne électorale de l'entrée en fonction des chefs de service, et le cas du directeur des écoles a plus

que défrayer la chronique. Le groupe PLR, conscient de sa responsabilité envers ses citoyens, ne saurait en aucun cas accepter d'entrer en matière sur les comptes 2012, alors qu'il ne dispose pas de toutes les informations nécessaires à éclairer son vote. C'est pourquoi, nous demandons votre soutien pour ouvrir la discussion sur ces sujets. Il en va du principe de la transparence, du respect des institutions et de l'image de notre commune. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Mme Knubel !

Intervention de Mme Natercia Knubel : Natercia Knubel pour le PDC. Nous demandons une interruption de séance de 2 minutes. Svp.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Bon, alors 2 minutes.

Interruption de séance

Voilà nous reprenons la séance. Donc nous allons nous prononcer formellement sur cette demande de modification de l'ordre du jour. Je pose la question aux conseillers généraux. D'abord les scrutateurs, je vous prie de vous lever.

Intervention de M. Alexis Turin : Alexis Turin. Si elle n'est pas combattue notre demande, il n'y a pas lieu de faire un vote. Si elle est combattue, alors on fera un vote. Mais je pense qu'il faut demander si elle est combattue. Si elle n'est pas combattue, il n'y a pas besoin de faire un vote !

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Alors nous allons poser la question. Est-ce que la modification de l'ordre du jour est combattue ou non ? Mme Knubel !

Intervention de Mme Natercia Knubel : Natercia Knubel pour le PDC. Alors nous, nous combattons cette modification parce que de 1, nous estimons que l'ordre du jour est bien assez chargé comme ça. De 2, les discussions portant sur ces sujets là auront lieu au moment de la présentation du rapport minoritaire de la commission, donc il n'y a absolument pas lieu de mettre ça en place maintenant. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Quelqu'un d'autre veut prendre la parole ? M. Turin !

Intervention de M. Alexis Turin : Alexis Turin, président de la COGEST et c'est à ce titre que je m'exprime, à ce moment de l'ordre du jour. Deux remarques, en préambule. M. le président du conseil général, M. le président de la municipalité, M. le vice-président, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, Mesdames, Messieurs du public et des représentants de la presse. Si à l'époque, j'ai fait acte de candidature pour fonctionner au sein en tant que président de la COGEST et si j'ai eu l'honneur, à l'époque, d'avoir votre soutien, je vous remercie. Chers collègues, aujourd'hui, je me dois d'intervenir en tant que président de la COGEST, c'est-à-dire, si on prend la définition d'un dictionnaire, celui qui représente, qui dirige une institution à la tête de laquelle il a été nommé. Je dois m'en montrer digne et si j'interviens à ce point de l'ordre du jour, et bien c'est que j'estime qu'on est en train, j'ai l'intime conviction que la mission pour laquelle j'ai été investi ne pourra plus être remplie. Raison pour laquelle, j'ai pris la responsabilité, avec d'autres, de cosigner un rapport de minorité. La 2^{ème} remarque pour dire que finalement je porte aussi une responsabilité vis-à-vis de toutes les citoyennes et citoyens de notre commune, en tant qu'élu. Et là, finalement, mon destin rejoint toutes celles et ceux de cette salle, en tant que conseillers généraux. Nous sommes ici des élus du peuple. Nous ne sommes plus de simples citoyens. Désormais on compte sur nous. Désormais l'assemblée primaire, c'est nous tous. Désormais, nous sommes responsables et redevables devant nos concitoyens. Nous sommes les garants de la démocratie. Au moment de prendre nos décisions,

nous devons en être tous conscients. Venons-en aux questions, aux modifications de l'ordre du jour que le groupe PLR aimerait apporter ce soir, qui ont toutes traités à une question essentielle, c'est le rôle de notre COGEST. Je crois que c'est important qu'on se pose.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Excusez-moi M. Turin, vous parlez au nom maintenant de la commission de gestion ou pour le PLR ?

Intervention de M. Alexis Turin : Du président de la COGEST si vous m'avez bien suivi.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Au début oui, mais maintenant vous dites pour le PLR.

Intervention de M. Alexis Turin : Non alors vous m'avez mal compris J'ai dit : j'interviens maintenant suite à la modification demandée par le groupe PLR. Je crois que c'est important de se poser aujourd'hui les questions de notre fonctionnement ici au conseil général. Il faut accepter d'être en phase d'apprentissage. Au sein de la COGEST, on a eu l'occasion de faire cet apprentissage, je peux vous dire qu'on n'est encore pas au bout de cet apprentissage. Peut-être un rappel au niveau des compétences du conseil général. Il y a certains choix qui nous incombent, à nous, conseil général. Combien veut-on de commissions ? Pour le conseil général, le temps de parole ? Le nombre de commissaires dans les commissions ? Ça, c'est notre règlement. On l'a adopté il y a plusieurs séances en arrière. On a d'autres compétences qui sont possibles, pour autant qu'on ait l'accord du conseil municipal, et encore du corps électoral. Par exemple, le vote du budget rubrique par rubrique, le nombre de conseillers généraux pour notre commune, ça c'est le règlement d'organisation communale qu'on est en train d'élaborer. Et finalement, il y a d'autres règles qui nous sont imposées. Par exemple, l'existence de la COGEST. Ce n'est pas à nous ici, conseil général, de décider si on veut une COGEST ou pas, c'est un mandat légal et une obligation légale, c'est dans la loi ! Et c'est la même chose pour le rôle de la COGEST, nous n'avons pas le choix, c'est un mandat légal, nous devons faire notre travail. Et notre travail, on l'a dans notre règlement, je vais parler des articles. Finalement, si on consulte la loi, on voit que l'article 183 de la loi fiscale permet à tout citoyen, durant le temps de dépôt des comptes, d'aller consulter les revenus et la fortune de n'importe quel contribuable de la commune. Semble-t-il que ce n'est pas possible pour les membres de la COGEST. On aimerait que ce soit le contrôlé qui fixe les règles au contrôleur. Je crois que ça va à l'encontre de tout principe. C'est éminemment impossible d'examiner des comptes sans avoir accès à toutes les pièces comptables, en tous les cas, je ne vois pas la solution. Dans quel but la COGEST intervient. Et bien, on a la réponse dans l'ordonnance sur la gestion financière des communes où on dit que le compte annuel doit donner une situation claire complète et véridique de la gestion financière du patrimoine et des dettes. Voilà le but. Oui, en tant que membre de la COGEST, nous avons accès à des données personnelles, sensibles, mais nous avons le devoir de fonction. La COGEST sait beaucoup de choses et je dois vous dire que dans le rapport que nous avons fait de la COGEST, qui est sur vos tables ce soir, et bien nous n'avons pas tout mis ! Il y a des choses que nous savons, mais par respect d'une certaine confidentialité, nous n'avons pas mis certains éléments. Parce que nous avons eu les réponses que nous souhaitions et nous savons que nous allons suivre ces dossiers. Quel est le but ultime d'une COGEST ? Pour le président qui vous parle, de la COGEST, c'est de travailler bien sûr en étroite collaboration avec le conseil municipal. On a pu lire aujourd'hui dans le bulletin d'information de la commune un éditorial signé par notre président qui dit « avancer ensemble ». Je crois que l'on est en plein là-dedans. Pour nous, c'est travailler ensemble avec le conseil municipal, dans l'intérêt de la collectivité. Au moment de vous prononcer sur la mise à l'ordre du jour de ces points, il me revient une phrase célèbre de Marc Aurèle, un empereur romain, ce qui ne l'empêchait pas d'être aussi philosophe. Il disait la chose suivante : « Que la force me soit donnée de supporter ce qui ne peut être changé et le courage de changer ce qui peut l'être, mais aussi la sagesse de distinguer l'un de l'autre ». Finalement, pour moi, président de la COGEST, la réponse à la question, le fait de me permettre le débat sur ces questions fondamentales et bien vous aurez compris que j'y suis totalement favorable. Tant pour le respect de nos lois et de nos institutions que par respect de nos électeurs. Je vous remercie de votre attention.

CONSEIL GENERAL

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci M. Turin. Je vous ai posé la question, pour rappeler au conseil général, la prise de parole par un président d'une commission n'est pas limitée aux 5 minutes, raison pour laquelle je vous ai demandé à quel titre vous intervenez, je n'avais peut-être pas tout à fait compris. Merci. Oui ?

Intervention de M. Eric Lattion : Eric Lattion. Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillers communaux et généraux, en tant que membre de la commission de gestion, je suis extrêmement surpris des propos de notre président. Puis j'aimerais peut-être commencer par recentrer un petit peu, ou bien expliquer concrètement pourquoi on en est venu à cette votation et à cette demande du PLR. Lors d'une séance avec le conseil communal, on nous a dit qu'on aurait, suite à notre demande, qu'on aurait accès à tout, sauf aux salaires nominatifs des employés communaux. Suite à cela, à la séance suivante, la commission de gestion a traité du thème des salaires nominatifs. On a voté sur ce point et sur ce point seulement, et 6 membres sur les 9 ont (on ne va pas refaire le débat ici maintenant) mais nous avons pensé qu'il n'était pas du tout du ressort de la commission de gestion d'aller fouiner dans les affaires de l'administration et de connaître leur salaire. C'est avec grande surprise que les membres de la commission de gestion, nous avons lu le rapport de minorité et avons vu que l'on trahissait nos propos et le débat, en allant carrément sous-entendre que nous ne voulions pas faire la lumière et pas nous renseigner sur nombre de points. Donc il n'était pas du tout question de savoir si on peut avoir accès à tout ou non, puisque d'après le conseil communal nous avons accès à tout, sauf aux salaires nominatifs. Voilà, je vous remercie.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci M. Lattion. Mme Cretton !

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Nathalie Cretton, membre de la COGEST. J'ai juste une question. J'aimerais juste savoir si c'est maintenant qu'on débat du rapport de minorité ou si ce sera plus tard. Parce que moi j'ai préparé quelque chose que j'aimerais aussi pouvoir partager avec tous les conseillers communaux et généraux. Je ne sais pas si c'est le moment de débattre là-dessus ou si c'est après.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Alors actuellement, maintenant, nous regardons pour la modification de l'ordre du jour. La question est posée, c'est clair que si maintenant, c'est accepté on n'en redébattera pas par après. Par contre, si c'est refusé, je ne vois pas comment on pourrait en débattre par après, raison pour laquelle il y a aussi un débat qui s'est engagé maintenant.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Donc je peux lire ce que j'ai préparé ? Ben je ne sais pas, il y a tout le monde qui prend la parole et puis ...

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Ben vous pouvez, c'est pour la demande de modification. On décidera formellement après si on l'accepte oui ou non. Vous pouvez !

Intervention de Mme Nathalie Cretton : D'accord alors merci. Je tiens à dire d'abord mon étonnement lorsque j'ai effectivement vu le contenu du rapport de minorité. En effet, je constate que l'on a fait un amalgame entre divers sujets et que l'on a même extrapolé les résultats de nos votations. 2 questions avaient été posées lors de notre réunion, c'est ce qu'a dit d'ailleurs M. Eric. A savoir, 1) la COGEST veut-elle avoir accès aux fiches de salaires nominatives dans le cadre de son mandat ? 2) la COGEST doit-elle faire la lumière sur le cas du licenciement du directeur des écoles.

Concernant la 1^{ère} question, celle du salaire nominatif. Je tiens à apporter quelques rectificatifs. En effet, il est faux d'affirmer dans le rapport de minorité page 2, que la COGEST estime dans sa majorité que ses pouvoirs doivent être limités et qu'elle n'a pas le droit à avoir accès à tout autre document relevant d'un degré de confidentialité jugé comme sensible. Je vous rappelle que la question posée concernait seulement

les fiches de salaires nominatives. On n'a pas parlé, ni voté pour tout autre document. Dans le rapport de la COGEST sur les comptes 2012, la majorité a estimé que l'on devait respecter la sphère privée en ne divulguant pas les noms dans l'échelle des salaires. Mais par contre, on devait y faire figurer les fonctions. Le conseil municipal nous a effectivement transmis ce tableau détaillé. De ce fait, nous avons pu constater les différences importantes entre l'ancienne et la nouvelle échelle des salaires. Ainsi, comme il a été précisé à la page 10 dudit rapport, nous souhaitons investiguer plus loin dans cette échelle des salaires, en posant diverses questions comme par exemple : « Sur quelle base le conseil municipal s'est-il appuyé pour définir le nouveau classement des fonctions dans cette échelle ? » ou une autre par exemple : « Qui est la compétence pour mettre telle ou telle fonction dans telle ou telle classe salariale ? » Pour moi, il est normal de respecter la sphère privée des personnes. Mais par contre, je reste très attentive au classement des fonctions car l'impact financier est très important sur l'échelle des fonctions, pardon, si l'échelle des fonctions est trop favorable. Je tiens encore à bien préciser que nous n'avons jamais parlé, ni voté de censurer quelque autre document sensible que ce soit.

Concernant la 2^{ème} question, celle du directeur.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Attendez ! Pour la 2^{ème} question je vous prierais de revenir par la suite. Pour l'instant nous nous limitons à l'accès à tous les documents. Nous reviendrons après sur la 2^{ème} partie.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : D'accord. Je veux juste quand même terminer. Sachez que je fais mon travail au sein de la COGEST au plus près de ma conscience, avec beaucoup de plaisir et avec un grand enthousiasme. De ce fait, dire que je faillis à ma mission, comme mentionné à la page 5 du rapport de minorité, parce que je ne souhaite pas connaître les fiches de salaires nominatives des employés communaux, ça, je ne peux pas l'accepter. Je déplore cette situation car l'ambiance était très saine au sein de la COGEST et j'ai du souci que cela se détériore suite à ces divergences de point de vue. Merci de m'avoir écoutée.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je vous remercie. M. Schmid !

Intervention de M. Daniel Schmid : Une des principales attributions de la COGEST c'est de contrôler la correspondance des comptes avec les pièces annexes. Tout d'abord, qu'est-ce qu'un contrôle ? Lorsqu'un contrôleur AVS demande certaines pièces ou classeurs, il n'est pas possible d'invoquer une quelconque protection des données. Lorsqu'un contrôleur TVA veut obtenir l'ensemble de la comptabilité pour son contrôle, tous les classeurs doivent lui être remis. Lorsque les contrôleurs de comptes d'une PPE procèdent à leur contrôle, l'administrateur ne peut invoquer un éventuel secret pour ne pas transmettre certaines pièces. Idem pour le contrôle des comptes d'une société sportive ou culturelle, tous les documents sont à disposition des contrôleurs. Lors d'un contrôle, il n'y a pas de chasse gardée, qui permettrait à un clan de contrôler certaines informations et d'interdire leurs accès tant au conseil municipal qu'à la COGEST. Par définition, un contrôle limité n'est pas un contrôle. Par ce rapport de minorité, nous voulons clairement indiquer quelles sont les attributions de la COGEST. Elle a accès à toutes les pièces, sans discussion possible. C'est dans cet état d'esprit que la COGEST a demandé à avoir accès aux fiches nominatives des salaires. L'administration communale, par son responsable le président de la commune, nous a indiqué que cela n'était pas possible pour des raisons de protection de la sphère privée. Et M. Buttet nous indiquera qu'on pouvait bien maintenir notre demande mais qu'il irait devant le Conseil d'Etat s'il le fallait. C'est clair que cette attitude et ces menaces jetèrent le trouble et la confusion dans la commission de gestion. D'où les deux rapports qui sont présentés. Pour nous, ce n'est pas le contrôlé qui indique au contrôleur ce qu'il doit ou peut contrôler, mais l'inverse. Et ce principe est intangible. Il n'est point besoin d'avis de droit, le simple bon sens s'applique. C'est donc en somme le dos au mur que les 3 signataires du rapport de minorité ont décidé de leur action. Soit on ne faisait rien et on laissait le président de commune comme seul juge des contrôles de la COGEST, soit on rétablissait la hiérarchie et on se battait pour que la COGEST puisse effectuer sa mission. Par respect pour la population qui a voté à une très forte majorité l'institution d'un CG, nous avons décidé de nous battre pour que le conseil général, respectivement la COGEST, puisse

travailler dans la mesure de ses attributions, ni plus ni moins. Venons-en au concret. Pourquoi un tel tir de barrage contre les attributions de la COGEST ? Pourquoi semer le doute, la confusion et en définitive la division ? Il n'y a pas de hasard. Certains excès ont été commis lors de la mise en place de l'organigramme du personnel au milieu de l'année passée. Comme indiqué dans le rapport de minorité, certains ont vu leur salaire augmenter de plusieurs milliers, voire dizaines de milliers de francs. Je donne un exemple : Le secrétaire communal a vu son salaire augmenter de fr. 30'000.- fr. 40'000.-, ou plus, mais pas moins. Par un simple tour de passe-passe au niveau d'un organigramme. Peut-être y a-t-il d'autres excès de ce genre ? C'est ce que la COGEST aurait aimé contrôler, mais qu'elle n'a pas pu faire. Le président de commune a préféré mettre le couvercle sur ce scandale plutôt que d'autoriser la COGEST à faire son travail. Collombey-Muraz est rongé par le clientélisme. Avec l'élection d'une nouvelle municipalité, beaucoup ont espéré un changement d'attitude, de méthode, mais il n'en est rien. Servir les intérêts claniques et en cacher les conséquences reste malheureusement la règle. Pour terminer, je pose une question au président de la commune concernant le poste du secrétaire communal. Devant l'ampleur des montants en jeu, il y a 3 possibilités : la personne concernée renonce à ses augmentations, le conseil municipal revote à la baisse l'augmentation ou le conseil municipal ne fait rien. Merci

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Mme Knubel !

Intervention de Mme Natercia Knubel : Natercia Knubel pour le PDC. Je crois que la discussion est un peu en train de dérapier car là on est en train de débattre du rapport minoritaire alors qu'on devrait juste savoir ce qu'on met ou pas à l'ordre du jour. Est-ce qu'on va continuer encore pendant 3 h à discuter comme ça, et puis on arrivera peut-être à minuit au point 11 des divers ? Merci

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : M. Valvona !

Intervention de M. Alain Valvona : Alain Valvona pour le PDC. Dans le rapport de minorité, il est clairement marqué que ce n'était pas une chasse aux sorcières, les propos que je viens d'entendre là m'indiquent clairement le contraire et me font douter de la crédibilité de ce rapport de minorité. Je vous remercie.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : M. Zürcher !

Intervention de M. Cédric Zürcher : Merci. Aussi membre de la COGEST, dont je suis l'un des signataires de ce rapport minoritaire. Effectivement, j'aurais souhaité pouvoir débattre de ce point sans faire 2 fois le débat. Parce que là, on est en train de discuter savoir si on met ou pas ce point à l'ordre du jour alors on est en train de tous perdre du temps. Finalement là je rejoins totalement Nathalie sur ce point là. Pardon, Natercia (*rire*). Juste l'idée de ce rapport minoritaire c'est de faire un contrôle. Imaginez donc que vous demandez à la police de surveiller la vitesse sur une route par contre vous lui interdisez d'employer le radar. Vous allez me dire : « oui, cette voiture vient un peu vite, moyennement vite, très très vite ! » C'est exactement le but de notre démarche pour obtenir ces salaires. Je pense qu'on nous les aurait donnés, à la limite on n'en aurait même pas parlé ce soir. C'était juste de pouvoir faire notre travail. C'était vraiment le but de notre démarche. Maintenant je pense que l'on peut passer au vote sur la mise ou pas de ce point à l'ordre du jour. Je pense que si on devait voter dans un 2^{ème} temps, si ce serait par hasard accepté, on aurait plus grand-chose à dire, je crois que l'on a dit à peu près tout ce qu'on avait à dire sur ce point.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Voilà, si personne ne prend la parole, je précise que ce qui a été discuté maintenant ne sera plus discuté ultérieurement donc je ne pense pas que ce soit vraiment une perte de temps. Si plus personne ne demande la parole, nous allons passer au vote. Je prie les scrutateurs. M. le président de la commune vous demandez la parole. Je pense que vous avez été interpellé, je vous la cède.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le président du conseil général, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, Monsieur le vice-président, chers collègues du conseil, Mesdames et Messieurs, chers amis j'ai été interpellé bien sûr par beaucoup de points qui ont été dits ce soir. J'aimerais juste répéter la position de la municipalité pour être très très clair. L'esprit qui a prévalu dans le début de cette législature, nous voulons le maintenir. Je crois qu'Alexis Turin a très bien cité l'édito que vous avez reçu aujourd'hui dans vos boîtes aux lettres. Ça reste la mentalité et l'esprit du conseil municipal, j'espère que ça restera aussi l'esprit du conseil général, même si je vois que certains retombent dans d'anciens travers. Je me permettrai quand même de ramener certains éléments très concrets. Quand j'entends que finalement tout a pu être discuté sauf 2 points, on n'a pas pu faire la lumière totale sur 2 points, je suis très étonné. On n'a peut-être pas eu accès à tous les documents, c'est vrai, mais j'ai eu l'occasion de le dire à la commission de gestion et contrairement à ce qu'a dit M. Schmid, je n'ai jamais dit que nous irions devant le conseil d'Etat. J'ai simplement décrit la procédure, s'il y a une divergence d'opinion entre le conseil général et le conseil communal, et bien ensuite c'est le conseil d'Etat qui tranche. Il n'y avait là-dedans aucune menace, c'est simplement pour respecter, comme l'a dit M. Turin, nos lois et nos institutions. Le conseil communal a dit clairement qu'il voulait être le plus transparent possible. Je l'ai répété lors de tous les conseils généraux, au nom du conseil communal. Je le répète encore ce soir, notre volonté est de travailler dans une grande transparence, mais surtout dans le respect de nos lois. Si la loi nous l'autorise, vous aurez accès aux documents. Si la loi ne nous l'autorise pas, vous n'aurez pas accès aux documents. Tout simplement parce qu'il y a des règles que nous aussi devons suivre et auxquelles nous aussi sommes soumis. C'est exactement le cas avec cette question des salaires nominatifs qui touche à la sphère privée et à la protection de la sphère privée. M. Turin je crois était au Grand Conseil lorsque la loi sur l'information et la protection des données et l'archivage a été votée, qui fixe un contexte très clair pour la mise à disposition de données. Vous parlez de données fiscales, je ne suis pas certain que ce serait si simple de les obtenir, et qui instaure également un préposé à la protection des données, à qui on peut s'adresser si on n'est pas certain de pouvoir transmettre des données qui sont sensibles. Si je reprends certaines choses qui ont été dites, je pense que les questions concrètes on pourrait y revenir plus tard, mais simplement pour que vous puissiez décider en toute connaissance de cause, et bien je crois qu'il y a peut-être un élément qu'on doit vous dire. On avait dit dès le début que nous demanderions un avis juridique, clair, de manière à éviter des discussions et des grands débats qui laissent sous-entendre qu'il y a des clans ou des magouilles ou du clientélisme. Ce que je trouve, entre parenthèse, peu reluisant pour l'image de notre commune, au vue de l'image que donne la politique communale. Et pour ceci, peut-être que je vais demander, comme on a reçu, il n'y a pas longtemps, de notre secrétaire communal, la prise de position de la préposée cantonale à la protection des données, qui est l'instance qui dit les choses que l'on peut donner à la commission de gestion ou que l'on ne peut pas donner à la commission de gestion. J'ai demandé, comme c'était en allemand, qu'on en fasse une traduction libre. Je ne vais pas vous lire en allemand, mais peut-être que je vais simplement vous lire la prise de position qui est arrivée récemment. Ensuite on va vous la distribuer et puis je tiens à votre disposition, pour les gens qui voudraient un avis juridique précis, l'ensemble de cette note : Une commune doit-elle transmettre les salaires nominatifs de ses collaborateurs à la commission de gestion ? Question posée par la municipalité à la préposée à la protection des données. Réponse de Mme Sury : Non. Une telle transmission nécessiterait une base légale qui en l'espèce fait défaut et la commission peut également assumer ses devoirs légaux (ce qui était très important pour la commission, ce que je salue d'ailleurs) sans ces données nominatives, ce qui respecte le principe de proportionnalité. La transmission d'une liste de salaires anonyme respecterait le principe de proportionnalité. Une telle liste ne serait toutefois possible que dans une plus grande commune, dans laquelle il serait garanti que les personnes ne pourraient pas être identifiables. J'espère qu'avec cette prise de position et bien le débat de fond même est réglé. Et vous savez que les juristes de l'assemblée pourront vous dire que ce n'est pas un avis de droit d'un juriste, c'est l'avis de la préposée à la protection des données du canton du Valais et que les gens qui ne partagent pas son avis peuvent faire recours, pas devant le conseil d'Etat, vu que M. Schmid prête aussi finalement des amitiés entre le conseil d'Etat et les conseillers communaux, mais devant le tribunal cantonal. Alors je répète encore une fois, le conseil communal travaillera en toute transparence pendant cette législature et au-delà. Il transmettra au conseil général et à la commission de gestion toutes les informations que la loi lui autorise à transmettre.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci M. le président de la commune. Nous allons maintenant... M. Turin, je vous passe une dernière fois la parole !

Intervention de M. Alexis Turin : Merci M. le président du conseil général. Juste pour dire avant pourquoi j'étais intervenu. Parce que selon notre règlement on dit que quand il n'y a plus de prise de parole et bien c'est le président de la commission qui s'exprime en dernier, et je ne pensais pas qu'il y aurait encore 10 personnes qui allaient parler après puisque M. le président, vous avez posé la question : Est-ce qu'il y en a qui veulent prendre la parole ? Il n'y a eu que Natercia puis voilà. Donc ce n'était pas pour couper l'herbe sous les pieds de je ne sais pas qui, mais c'était simplement pour respecter le règlement. Maintenant, par rapport à ce qui vient de nous être dit, je ne sais pas de quand date cet avis de droit.

Intervention de M. Yannick Buttet : De la fin de la semaine dernière.

Intervention de M. Alexis Turin : D'accord. Je trouve ce procédé assez déplorable (*rire de l'assemblée*). Non mais il faut se mettre à ma place. J'apprends une information qui est, à mon avis, hautement importante pour le fonctionnement de notre institution. Je l'apprends maintenant en même temps que vous. Je suis président de la commission de gestion, je n'ai pas eu cette information avant vous, mais maintenant en même temps. Alors si c'est une façon de travailler, permettez-moi quand même de dire que cette façon de travailler là, je ne peux pas l'admettre. Parce que c'est pas comme ça qu'on travaille en transparence, c'est pas comme ça qu'on travaille ensemble. En tout cas, ce n'est pas la vision que j'en ai, voyez, M. le président de la municipalité. Et je trouve ce procédé, je ne vais pas employer des mots désobligeants, mais j'espère que c'est la dernière fois. Parce que, mettez-vous à ma place ! Je suis là pour assumer ma responsabilité. Comment voulez-vous que j'assume ma responsabilité de président de la commission de gestion quand j'apprends là, en direct, un avis ? Moi je pense que j'aurais aimé l'avoir avant, et puis comme vous le savez très bien, un avis de juriste, 2 juristes, 2 avis. J'aurais aimé avoir les dispositions légales, j'aurais aimé avoir la question, enfin, c'est mon expérience professionnelle qui me dit qu'il faut être un peu plus poussé dans ce genre de question. Vous comprenez bien que le président de la commission de gestion aussi ne veut pas faire contre la loi. Ce serait un comble qu'on veuille aller contre la loi ! D'ailleurs, finalement c'est ce que l'on me prête comme intention. C'est comme si je voulais aller contre la loi, mais je pense que c'est grave si c'est ça. Donc moi je trouve qu'on va analyser nous, commission de gestion, tranquillement cet avis de droit. Comme ça on pourra faire la lumière, faire un débat au sein de la commission de gestion, puis rappeler aussi qu'au sein de la commission de gestion l'ambiance a été excellente jusqu'à maintenant, je n'espère pas qu'elle va changer ! Je ne vois pas pourquoi d'ailleurs. On travaille très bien. Mais vous comprenez que moi je ne peux pas me déterminer ce soir, en direct, sur un avis de droit. Enfin un avis de droit, je reçois 4 lignes en français ! Je ne peux pas donner l'avis, en tant que président de la commission de gestion. Je pense que le faire ça serait peu responsable.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci M. Turin. Je prie juste la salle quand une personne parle, quand même, de la respecter. C'est vrai que c'est un rôle qui n'est pas facile. Quand M. Turin s'exprime, svp, je vous demande de respecter la personne qui parle, que ce soit M. Turin ou n'importe qui, svp. Je passe une dernière fois la parole au président de la municipalité et après nous procéderons à la votation pour cette proposition de modification de l'ordre du jour.

Intervention de M. Yannick Buttet : Oui je serai très bref. C'est juste pour dire il ne faut pas laisser penser qu'on n'a pas causé de cette question en commission. Je crois que, M. Turin, l'honnêteté voudrait que la municipalité, par mon intermédiaire, vous a dit à plusieurs reprises qu'on avait déjà eu des avis qui allaient dans ce sens là du canton. Vous avez remis en question cet avis en disant que finalement comme vous ne l'aviez pas eu par écrit et bien il ne valait rien. Et vous pensiez ... disons qu'il était plus que contestable alors ! Et vous pensiez que votre position était la position correcte. Il se trouve que vous dites, 2 juristes, 3 avis. Il ne s'agit pas d'un avis de juriste, je le répète, mais de la préposée à la protection des données, qui est nommée par le canton et qui a autorité en la matière. Et quant à la mise à disposition, dès que nous

CONSEIL GENERAL

recevons des documents nous les faisons suivre le plus vite possible. Nous les avons reçus en fin de semaine passée, le temps d'arriver entre Berne et l'administration communale et bien voilà le résultat vous l'avez ce soir.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Voilà tout le monde a pu s'exprimer. Nous allons procéder maintenant au vote. Je prie les scrutateurs de prendre place svp. M. Vuille !

Intervention de M. Côme Vuille : Côme Vuille, pour le PLR, nous demandons le vote nominal sur cet objet.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Vous demandez le vote nominal sur cet objet, alors les scrutateurs, je vous prie de venir prendre les listes que vous avez.

Intervention de Mme Natercia Knubel : Natercia Knubel pour le PDC. Sauf erreur, si un chef de groupe ou 5 conseillers généraux le demandent, c'est refusé le vote nominal ? C'est une question.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Non. Attendez ! Article 27, déroulement du vote. Le conseil général se prononce à main levée. Le vote a lieu au scrutin secret ou au scrutin nominal sur demande de 5 membres ou d'un chef de groupe. En cas de demande simultanée, le vote se fera au scrutin secret. Et après la majorité relative décide. Donc comme ça a été demandé le vote nominal, ce n'est pas un refus. Vous ne pouvez pas.

Intervention de Mme Natercia Knubel : Mais je peux demander un vote à bulletin secret ?

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Alors si c'est demandé maintenant, simultanément comme vous le faites, vous pouvez le demander comme chef de groupe. Vous le demandez comme chef de groupe ?

Intervention de Mme Natercia Knubel : Exactement. Alors je demande un vote au bulletin secret, svp, merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Alors je vais demander de distribuer un bulletin à chacun. Je poserai la question quand vous avez le papier devant vous. Voilà svp, je vous prie de prendre place.

Alors, les conseillers généraux qui acceptent la demande de modification de l'ordre du jour en rajoutant un point 6.1 : « La commission de gestion peut-elle avoir accès, sous le secret de fonction, à tous les documents, notamment les pièces comptables nécessaires à l'exercice de son mandat légal ? » Donc les conseillers généraux qui acceptent la demande de modification répondent OUI. Les conseillers généraux qui refusent la demande de modification répondent NON et vous avez aussi la possibilité de vous abstenir.

Les scrutateurs je vous prie de prendre l'urne svp.

Interruption de séance

Voilà les résultats. Membres du conseil général, 44. Bulletins distribués 44, bulletin nul 0, bulletin blanc 0. Par 31 voix contre 13, la demande de modification de l'ordre du jour est rejetée.

Je passe à la 2^{ème} demande de modification de l'ordre du jour. M. Vuille, si on est d'accord, on fait 6 .1, vu que le 1 n'a pas été pris, on l'appellerait 6.a.1 à ce moment là. Je vous passe la parole pour la 2^{ème} demande de modification de l'ordre du jour.

CONSEIL GENERAL

Intervention de M. Vuille Côme : Côme Vuille pour le PLR. Pour éviter ce qui s'est passé par rapport au point 1, je suis d'accord avec Natercia sur cet aspect. Le débat doit se faire après, si on accepte la modification de l'ordre du jour. Donc nous, notre seule demande c'était que, ce que la COGEST a voté concernant le licenciement du directeur des écoles soit voté au sein du plenum, car si le cas était survenu il y a quelques jours, ce serait ce plenum qui voterait sur cette question et pas la COGEST. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Donc ce que vous demandez, c'est qu'il n'y ait pas de débat ou bien, je n'ai pas bien compris.

Intervention de M. Vuille Côme : M. le président, on est toujours à la modification de l'ordre du jour, donc il faut voir si c'est combattu, ou si ce n'est pas combattu. Mais notre but c'est d'ouvrir le débat. Donc si la modification elle est acceptée, il y a aura un point 6.a.1, dans lequel on débattera de cette question et on votera. Tandis que si la modification de l'ordre du jour n'est pas acceptée, il n'y a pas de débat. Mais avant il y a eu un peu de débat qui s'est fait, et puis finalement on a plus l'impression qu'on a tranché sur le fond dans le vote qu'on vient de faire, alors que ce n'est pas très correct. On aurait du voter sur la modification de l'ordre du jour, est-ce que l'on accepte d'ouvrir le débat, ou pas. C'est la seule question qu'on doit se poser.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Mme Knubel !

Intervention de Mme Natercia Knubel : Natercia Knubel pour le PDC. Mon groupe estime que ce n'est pas du ressort de la commission de gestion d'aller examiner ce qui s'est passé comment et pourquoi, puisque eux, ils sont sensés examiner le budget et les comptes et ça s'arrête là. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci alors je vois que c'est de toute façon combattu. Si vous voulez on pourra reprendre le débat plus tard, si j'ai bien compris. Nous allons voter, oui ?

Intervention de M. Vuille Côme : Comme pour l'autre objet, je demande le vote nominal sur cet objet

Intervention de Mme Natercia Knubel : Le PDC recommande comme avant, un vote à bulletin secret, svp, merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci, comme avant, je poserai la question après coup.

La question : Les conseillers généraux qui acceptent la demande de modification de l'ordre du jour, en rajoutant un point 6.a.1 : « La commission de gestion, doit-elle faire la lumière sur le cas du licenciement du directeur des écoles ? », sont priés de répondre par oui, s'ils acceptent la demande de modification de l'ordre du jour, par non s'ils refusent la demande de modification de l'ordre du jour ou, abstention.

Interruption de séance

Nous reprenons voilà svp. Membres du conseil général, 44. Bulletins distribués 44. Pour la modification de l'ordre du jour 13, refus 30 et un bulletin blanc. Donc, la demande de modification de l'ordre du jour est refusée.

Maintenant nous pouvons venir sur l'ordre du jour tel que présenté. Est-ce que vous acceptez l'ordre du jour, donc sans les modifications puisqu'elles ont été refusées, tel que présenté, ou bien quelqu'un le refuse ? Si ce n'est pas le cas, je considère que l'ordre du jour est adopté. Merci.

4. Approbation des procès-verbaux des séances des 25 février 2013 et 8 avril 2013

Il y a 4 procès-verbaux à approuver. 2 procès-verbaux décisionnels et 2 procès-verbaux mot-à-mot. Les procès-verbaux décisionnels ont été rédigés par Samuel Rouiller et les procès-verbaux mot-à-mot par l'administration communale. J'en profite pour les remercier de ce travail. Nous allons approuver chaque procès-verbal par ordre chronologique, en commençant par le procès-verbal mot-à-mot.

S'agissant du procès-verbal mot-à-mot de la séance du 25 février 2013. Je donne la parole à l'assemblée, y a-t-il des remarques concernant ce PV ?

Intervention de M. Vuille Côme : Côme Vuille pour le PLR. Le groupe PLR a simplement quelques remarques concernant les PV mot-à-mot. Nous avons relevé de nombreuses fautes d'orthographe dans ces PV, ainsi que certaines erreurs de transcription. Par exemple des mais pour des moi, ce qui change parfois un peu le sens de la phrase. Nous nous demandons également si on ne devrait pas un peu épurer le texte, en enlevant par exemple les onomatopées. Cela ne changerait rien au but du PV mot-à-mot qui est de garder les propos exacts qui ont été prononcés en séance. Nous sommes conscients du travail que la transcription mot-à-mot représente et nous profitons d'en remercier les artisans de l'ombre. Mais vu que, selon l'article 36 alinéa 4 de notre règlement, les PV sont mis sur le site internet de la commune, c'est aussi l'image du conseil général qu'il convient de préserver. Le groupe PLR renonce à demander les modifications particulières sur les PV soumis ce soir à approbation, mais souhaite simplement inciter à une meilleure qualité à l'avenir. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Mme Knubel !

Intervention de Mme Natercia Knubel : Natercia Knubel pour le PDC. Alors je vais dans le même sens que Côme pour les fautes d'orthographe. Par contre je tiens quand même à préciser qu'à la dernière assemblée de bureau, il a été décidé qu'on laissait venir comme ça venait. Parce que c'était juste un PV mot-à-mot et que l'on n'allait pas apporter de corrections spécifiques là-dessus. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : D'autres remarques ? Je demande aux scrutateurs de se lever. Les conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal mot-à-mot de la séance du 25 février 2013 sont priés de se manifester en levant la main. Merci. Refus ? Abstention ? Le PV est accepté à la majorité absolue.

S'agissant du procès-verbal décisionnel de la séance du 25 février 2013, je donne la parole à l'assemblée. Y a-t-il des remarques concernant ce PV ? Il n'y a pas de remarque. Les scrutateurs, je vous prie de vous lever. Je vais modifier la question. Les conseillers généraux qui refusent le procès-verbal sont priés de lever la main. Abstention ? Merci. Le PV est accepté à l'unanimité.

S'agissant du procès-verbal mot-à-mot de la séance du 8 avril 2013, je donne la parole à l'assemblée. Est-ce qu'il y a des remarques, autres que celles formulées précédemment qui tiennent compte aussi de ce PV ? Pas de remarque. Les scrutateurs. Donc, les gens qui refusent le procès-verbal mot-à-mot de la séance du 8 avril 2013 sont priés de se manifester en levant la main. Abstention ? Merci. Le PV est accepté à la majorité absolue.

S'agissant du procès-verbal décisionnel de la séance du 8 avril 2013, je donne la parole à l'assemblée. Pas de remarque ? Les conseillers généraux qui refusent le procès-verbal décisionnel de l'assemblée du 8 avril 2013 sont priés de se manifester en levant la main. Personne. Abstention ? Personne. Je vous remercie. Le PV est accepté à la majorité absolue.

Je vous remercie et nous pouvons passer au point 5 de l'ordre du jour.

5. Présentation des chefs de service

Je passe la parole à M. Yannick Buttet qui va nous présenter les chefs de service.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je leur demanderai peut-être de venir devant, pour que vous puissiez les voir une fois au moins. Vous les retrouverez dans le Colombes & Muraille que vous avez reçu aujourd'hui avec le détail de leurs attributions. Je commence par notre secrétaire communal, connu et apprécié de tous, Gérard Parvex. Ensuite notre responsable du service technique, Abel Udressy. Notre responsable administration, ressources humaines qui est également notre juriste, Laurent Monnet, et puis notre responsable des structures jeunes, Cécile Bourban. Notre directeur des écoles a malheureusement dû partir, il avait prévu une plage horaire pour rester avec nous, malheureusement il a dû nous quitter parce que l'on est vraiment à la fin de l'année scolaire et il avait encore beaucoup de travaux à finaliser d'ici vendredi. Donc il s'agit de Bertrand Copt que vous retrouverez aussi dans le Colombes & Muraille et dire que là, depuis la réorganisation qui a été imposée par le canton, et bien la direction fonctionne avec une équipe de direction. Il est secondé par Sandro Liaci pour le cycle d'orientation et par Karine Chioccola pour l'école primaire. Mais les gens qui sont devant vous, les chefs de service, sont aussi épaulés soit par des adjoints, soit par une administration qui est au service de la population, compétente. Je profite de leur présence aujourd'hui pour les remercier et les féliciter. Merci beaucoup.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Alors je remercie tout le monde. Les chefs de service, vous avez attendu, mais c'était bien. On voulait quand même faire votre connaissance. La requête avait été formulée la dernière fois. Et puis comme ça, nous avons pu vous voir autrement qu'en photo, comme ça a été dit dans le Colombes & Muraille, par des gens qui ne vous connaissent pas. Merci en tout cas pour votre disponibilité. Nous pouvons passer au point 6 de l'ordre du jour.

6. Comptes 2012

Je rappelle juste un seul point, l'article 7 de la loi sur les communes qui est applicable au conseil général, puisque la question m'a été posée. En cas de refus du budget, ou des comptes, ceux-ci sont renvoyés au conseil municipal pour un nouvel examen. Une seconde assemblée primaire, donc pour nous, conseil général, doit être réuni(e) dans les 60 jours, afin de se prononcer à nouveau. En cas de 2^{ème} refus, le Conseil d'Etat tranche, dans les 60 jours.

Nous allons traiter ce point de la manière suivante. Tout d'abord le rapporteur va nous lire le préambule et la conclusion du rapport de la commission de gestion. Un auteur du rapport minoritaire va nous lire le préambule et la conclusion du rapport minoritaire ; c'est normal je veux aussi leur donner la possibilité de s'exprimer. Le président de la commune va nous présenter le message de la municipalité. Ensuite les chefs de groupe, et après l'assemblée, vont s'exprimer sur l'entrée en matière sur les comptes 2012. En cas d'acceptation de l'entrée en matière, nous allons passer à la discussion « étude détaillée des comptes 2012 ». Enfin, nous ferons un vote final en bloc, sur les comptes 2012.

Vous avez tous reçu le rapport de la commission de gestion. Aussi, j'invite le rapporteur à lire le préambule et la conclusion.

Intervention de M. Jürg Kilchenmann : Jürg Kilchenmann, rapporteur de la commission de gestion.

L'examen des comptes 2012, préambule : Au niveau du fonctionnement, la COGEST constate avec satisfaction que la marge d'autofinancement brute, soit avant les amortissements ordinaires, est de fr. 3'832'536.10, soit plus de 2,2 millions supérieure à celle budgétée. De prime abord, il s'agit donc d'un résultat satisfaisant, selon l'indice n° 2 de la page 17 des comptes 2012, même si elle est inférieure d'environ fr. 500'000.- à celle de l'exercice 2011. En effet, la marge se situe entre 3,5 et 4 millions, soit pile dans la fourchette que le conseil municipal s'est fixée d'atteindre, compte tenu de la taille de notre commune. Mais à y regarder de plus près, la marge d'autofinancement n'est pas si confortable que cela. En effet, elle intègre une recette extraordinaire importante de fr. 1'466'000.- au niveau de l'impôt sur les personnes morales. Sans cette recette extraordinaire, la marge d'autofinancement serait d'environ fr. 2'366'000.-. Donc insuffisante par rapport aux objectifs que s'est fixés le conseil municipal. Le conseil municipal devra en tenir compte lors de l'élaboration du budget 2014, et certainement revoir son plan

quadiennal. Cela signifie envisager soit une augmentation des recettes soit une réduction des charges, soit un mixte des deux. Au niveau des investissements, le constat financier est positif. Tant en chiffres absolus, total des investissements de plus de 19 millions, soit environ fr. 370'000.- de plus que ceux budgétés, qu'en termes d'investissement nets, plus de 15 millions réalisés pour 16 millions budgétés, les objectifs fixés ont été atteints. S'agissant des objets à réaliser, nous avons constaté que des transferts d'investissements ont dû être réalisés. Par exemple, le dépassement de l'UAPE est compensé grâce au report des travaux prévus sur la route du Bras-Neuf et au réservoir du Noiret. La planification des investissements n'est pas des plus aisées. Les réalisations restent soumises à des aléas qui échappent le plus souvent à la volonté de l'exécutif : intempéries, procédure d'opposition, recours etc. Le suivi des investissements est une tâche délicate, surtout s'agissant des grandes réalisations. En effet, leur réalisation s'étale souvent sur plusieurs exercices. Il convient dès lors de rester prudents jusqu'au moment du bouclage final des décomptes, lequel peut parfois réserver quelques surprises, telle la construction de la crèche UAPE-vestiaire sportif, sur laquelle nous reviendrons plus en détail ci-après.

J'en arrive aux conclusions et remerciements. La marge d'autofinancement brute de fr. 3'832'536.10 est en baisse par rapport à l'exercice précédent. De plus, celle-ci intègre un montant extraordinaire de fr. 1'466'000.- au niveau de l'impôt sur les personnes morales. Sans cette recette extraordinaire, la marge d'autofinancement serait d'environ fr. 2'366'000.-. Le conseil municipal devra en tenir compte lors de l'élaboration du budget 2014, et certainement revoir son plan quadiennal. Cela signifie envisager soit une augmentation des recettes, soit une réduction des charges, soit un mixte des deux. Pour éviter que les problèmes rencontrés ne se reproduisent, notamment eu égard aux grands chantiers en cours : Ecole-EMS, réservoir du Noiret, la COGEST prie le conseil municipal d'informer le conseil général des mesures qu'il a prises. La COGEST demande au conseil municipal de pouvoir disposer chaque 3 mois du tableau de bord pour chaque emprunt soumis à l'approbation du conseil général. Ce qui nous permettra, cas échéant, d'être proactifs. La COGEST a apprécié les échanges qu'elle a eus avec le conseil municipal, lequel nous a, en toute transparence, fournit les documents demandés, hormis ceux en relation avec le personnel communal. La COGEST relève le très bon état d'esprit qui règne en son sein, le tout doublé d'un engagement soutenu et constructif de chaque membre. L'annonce du rapport de minorité démontre en fait tout le sérieux avec lequel l'ensemble de la commission entend mener à chef son mandat légal. Pour les miliciens et néophytes qui la composent, c'est un déficit. Le président Alexis Turin, le rapporteur Jürg Kilchenmann.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Voilà merci. Je remercie donc le rapporteur, et la commission de gestion pour son travail. J'aurais néanmoins aimé savoir si la commission de gestion proposait au conseil général d'accepter ou non les comptes 2012. Nous apprenons tous, ce sera pour la prochaine fois.

Vous avez reçu un rapport minoritaire du président de la commission de gestion, Alexis Turin, du vice-président de la commission de gestion, Daniel Schmid et de Cédric Zürcher, membre de la commission de gestion. Je demande aux auteurs de m'indiquer qui ils désignent pour lire le préambule et la conclusion. M. Zürcher. Je vous invite donc à lire le préambule et la conclusion du rapport minoritaire.

Intervention de M. Cédric Zürcher : Cédric Zürcher, membre de la COGEST. Monsieur le président du conseil général, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, chers collègues. En application à l'article 20, alinéa 6 du règlement du conseil général, nous avons l'honneur de vous soumettre ci-après notre rapport de minorité, suite au rapport de la COGEST sur les comptes 2012.

Préambule : Il peut paraître curieux, voire choquant pour certains, qu'à son deuxième rapport, la COGEST fasse l'objet d'un rapport de minorité. Qu'il soit ici rappelé que le présent rapport n'est en aucune manière révélateur d'un mauvais état d'esprit qui règnerait au sein de la COGEST. Au contraire, c'est le souci de bien faire, et surtout de remplir au mieux le mandat légal qui nous a été confié, que les soussignés ont décidé, après mûre réflexion, la rédaction du présent rapport. La question essentielle qui nous préoccupe, c'est le rôle de la COGEST, et son corollaire, les moyens dont elle dispose pour remplir sa mission. Cette question exige une réponse claire. Il en va de la crédibilité de nos institutions. Si le conseil général a été plébiscité par près de 80% des votants, cela signifie très clairement que les citoyens et citoyennes de notre commune ont été convaincus de son utilité. Ne les décevons pas. Ce qui provoque le présent rapport, c'est d'une

part la décision de la COGEST relative à la politique du personnel communal, mais surtout la question fondamentale concernant l'accessibilité aux données dites sensibles ou confidentielles. La COGEST, suivant l'avis de l'administration communale, confirmé par le président de la municipalité, estime, dans sa majorité, que ses pouvoirs doivent être limités. Notamment, qu'elle n'a pas le droit à avoir accès aux fiches de salaires nominatives des employés communaux ou à tout autre document relevant d'un degré de confidentialité jugé comme sensible. Après avoir exposé le mandat d'une COGEST selon la loi, il sera expliqué combien l'autocensure décidée par la majorité de la COGEST va à l'encontre de son mandat légal, et finalement à l'encontre du bien commun.

En conclusion : Comme relevé dans le rapport de la COGEST, celles et ceux qui verraient dans le présent rapport, la manifestation d'un mauvais état d'esprit, pire de bisbilles internes au sein de la COGEST, se trompent lourdement. Au contraire cela dénote une volonté réelle de tous les membres de la COGEST de remplir au mieux leur mission. Comme rappelé dans le premier rapport de la COGEST sur le budget 2013 et dans le second sur les comptes 2012, les miliciens et novices qui la composent ont dû, dans la précipitation, se mettre au travail, et consacrer des dizaines d'heures au service de la collectivité. Nous n'avons pas la prétention d'avoir tout fait juste. Toutefois, il convient dès le départ, parce que nous le devons aux près des 80% des votants qui ont plébiscité l'instauration du conseil général, et par respect des opposants, que la COGEST accomplisse sa mission dans le respect de la loi. Pour les raisons expliquées plus haut, nous demandons au conseil général d'appuyer la COGEST dans sa mission, et de lui accorder sa pleine confiance afin d'avoir accès à tous les documents de l'administration, en particulier à toutes les pièces comptables, pour pouvoir remplir sa mission. Collombey-Muraz, le 5 juin 2013, Alexis Turin, Daniel Schmid, Cédric Zürcher.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Voilà je vous remercie. J'invite le président de la municipalité à nous faire part du message du conseil municipal et de ses explications.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le président, Mesdames et Messieurs. Je tiens tout d'abord à remercier tous les membres de la commission de gestion pour leur collaboration lors des travaux sur ces comptes 2012, c'est vrai que l'on est tous dans cette phase d'apprentissage. Je trouve que le résultat est déjà très encourageant pour la suite, merci à eux. C'est pour cette raison et au vu du fonctionnement du conseil général que je ne vais pas tout reprendre, bien sûr, vous avez déjà tous les détails. Je vais essayer de me concentrer sur les points centraux, même s'il y a quand même certains éléments qui se doivent d'être exposés ici. Vous l'avez entendu, on a eu une bonne surprise sur ces comptes 2012, c'est que notre marge d'autofinancement est de 3'832'356.10, soit 2,2 millions de mieux que les prévisions. Mais vous avez aussi entendu qu'il fallait rester prudent, parce qu'on était surtout tributaire d'un impôt sur le bénéfice de la vente d'un immeuble qui nous a rapporté plus de 1,4 millions. Pour l'avenir, ce sont des revenus sur lesquels on ne peut pas compter de manière régulière. Les charges, pour vous rappeler, sont de 28'102'908.- et les revenus de 27'332'652.35, soit un déficit de 770'255.65. La prévision, pour vous rappeler, c'était un déficit de 2'520'414.-. Donc vraiment un exercice qui a été plus favorable que ce qui a été prévu. Qu'est-ce qui influence les charges et les revenus ? C'est d'abord l'influence de la RPT 2. La nouvelle péréquation financière avec le canton, qui influence non seulement les charges, mais aussi les recettes, mais qui a influencé plus les charges que les recettes, avec différents changements au niveau du canton. Ce qui a influencé aussi les charges, du côté de l'EMS et cela dans un sens plutôt favorable, c'est qu'il y a eu un référendum sur la législation sur les soins de longues durées. Normalement, nous devrions participer à partir de 2012 à la prise en charge des personnes âgées dans les EMS en dehors de notre commune. Comme il y a eu ce référendum et bien c'est des montants que nous n'avons pas eu à payer. Mais il ne faut pas se réjouir trop vite, parce que nous ne savons pas ce qui va arriver avec le référendum. Et nous ne savons pas encore si ces montants pourraient nous être demandés de manière rétroactive. Nous restons très prudents de ce côté-ci. C'est encourageant pour les comptes 2012, mais il ne faut pas être trop sûr de cela. Sur les revenus, je crois qu'on a déjà évoqué ces éléments là. Du côté des investissements, et bien il y a d'abord des chantiers qui ont été ralentis par la météo. Vous l'avez vu, on pensait au réservoir du Noiret, on pensait à la route du Bras-Neuf ou aux travaux sur les torrents. Ce qui fait que de ce côté-ci on a pu dépenser moins que ce que l'on aurait voulu en 2012. Le gros point et le gros point noir de l'année 2012,

et bien c'est la crèche et l'UAPE. Vous l'avez lu dans le rapport. Vous avez aussi déjà pu lire le point de vue de la municipalité dans la presse. Donc c'est un dossier qui bien sûr ne nous satisfait pas du tout et on veut tout faire pour que ça ne se reproduise pas. De ce côté-là, quelques explications : vous avez pu lire et bien d'abord le renchérissement et la TVA. Il y a eu ce changement au niveau du taux de TVA de 7.6 à 8. Du côté du renchérissement et bien il y a de nombreuses offres qui sont rentrées et qui étaient plus chères que ce qui avait été devisé. Donc ça, c'est pas des surcoûts qui sont arrivés en cours de travaux, c'est les mandats, déjà au départ qui sont rentrés et qui étaient plus chers. Il y a la nature du terrain, qui était très instable et qui a nécessité des travaux supplémentaires, notamment aussi pour le système de chauffage qui se fait au moyen de pieux. Il y a des travaux supplémentaires qui étaient nécessaires, voir indispensables, mais qui n'avaient pas été budgétés. Je pense en particulier à certains mobiliers à l'intérieur de la crèche et l'UAPE. Des choses qui ont été faites au fur et à mesure du chantier. Et également la comptabilisation de travaux annexes, et là il y a différents travaux qui ont été faits, dans le domaine des eaux usées et de l'eau potable, qui n'étaient pas uniquement prévus pour la crèche et l'UAPE mais qui ont été comptabilisés sur ce compte et qui influencent aussi ce résultat négatif. Vous dire aussi que nous avons eu un contact, forcément, avec l'architecte suite à la découverte des comptes 2012, parce que ça a vraiment été le cas. Donc le conseil communal ou la commission de construction qui a géré tout ce dossier et bien n'a pas pris l'ampleur du dépassement au vue du manque d'informations fournies par l'architecte. Et je vous donne peut-être certains points que l'architecte nous a transmis en début d'année pour expliquer cette différence entre le devis et les comptes. Il nous a parlé tout d'abord du chauffage, en disant que les fosses, je vous ai évoqué ça brièvement tout à l'heure, les fosses ont dû être faites dans du marécage, donc ça a nécessité des travaux supplémentaires et des surcoûts. Il nous a dit qu'en vue de la nature du terrain on a quasiment dû l'assainir 2 fois. Ça c'est des éléments qui ont influencé les travaux. Il a dit qu'il n'avait pas pu avertir le conseil communal suffisamment tôt car il avait des problèmes de décomptes dans la facturation. Il y avait eu des gros dépassements sur les gros œuvres et que le conseil communal avait été mis devant le fait accompli. Qu'il y avait eu de nombreuses demandes du maître d'ouvrage en fin de chantier. Que la plus-value CVS, donc chauffage-ventilation-sanitaire, les plus-values dans ce domaine là n'avaient pas été précisées et que l'architecte les a appris uniquement en fin de chantier, lors vous imaginez bien que le conseil les a appris encore après. Un dernier point et non des moindres, il nous a dit que le devis était basé sur une comparaison avec d'autres structures comparables mais que, par erreur, l'équipement n'avait pas été devisé. Ce qui est un fait, est un fait. Je crois que maintenant cette structure elle est là. Il ne s'agit pas de juger ce qui a été fait mais de vraiment faire en sorte que ça ne se reproduise pas. Il faut quand même dire que là on a quand même eu une conjonction de divers problèmes qui ne sont pas habituels. C'est pas la pratique qu'on a connue ou l'habitude de notre commune, mais que là il y a eu le suivi de l'architecte qui n'a pas été optimal. Le suivi de la commission, peut-être qu'elle aurait dû insister d'avantage, probablement pour obtenir les différents décomptes au niveau des finances. La confiance du conseil municipal dans sa commission, je pense que là il y a des enseignements aussi à tirer. La comptabilisation, qu'il s'agit de clarifier dès le départ je veux parler de ces fameux travaux dans les eaux usées, les eaux potables qui ont été comptabilisés dans ce compte là. Et puis, un événement qui me paraît essentiel c'est lorsque le devis est sous-évalué, je pense que le problème dans cette structure dans ce dossier et bien c'est probablement plus le devis que la facture. Et là, il y a aussi des enseignements qu'on peut tirer. Donc les mesures comme c'était une des questions qui était posée par la commission de gestion : Quelles sont les mesures qu'on peut prendre ? D'abord la proposition de la commission de gestion, d'avoir accès aux décomptes financiers chaque 3 mois. Je pense que c'est une idée qui est excellente d'avoir ce suivi en commun. Est-ce que l'on doit se fixer 3 mois, 6 mois ? Il faut aussi que le chantier ait le temps d'avancer pour que vous ayez des informations qui soient utiles. Ça c'est un élément, je pense que l'on peut discuter entre la commission de gestion et le conseil municipal. Mais c'est un élément qui de notre côté sera très positif. Ça va aussi nous donner une assise. Le conseil communal va faire son travail, il ne laissera plus de telles situations se reproduire. Mais s'il peut compter sur vous pour assurer un suivi ou un contrôle aussi parce que l'on a besoin de vous pour ça, et bien je pense que c'est une mesure qui est excellente. Je pense également qu'on doit clarifier les compétences des commissions de construction. Vous savez on travaille, vous l'avez lu dans le rapport, on travaille pour les gros objets. Je pense surtout aux écoles, à l'EMS, à la construction de ces gros objets avec des commissions de construction qui sont composées de représentants du conseil communal, de représentants des utilisateurs et bien sûr, de l'architecte, qui nous donne les informations, qui assure le suivi du dossier. Et de ce côté-là, la commission ou les commissions de construction ont parfois, vous l'avez aussi vu dans le rapport, passé des commandes directes, sans que le conseil communal soit au courant. Et là, il s'agit pour nous de clarifier ça à l'avenir, de savoir, par exemple,

jusqu'à quel montant la commission de construction peut aller en fixant un pourcentage ou un montant. Et ça, c'est un élément que nous devons faire très rapidement de manière à ce que les commissions de construction soient au clair pour qu'elles n'aient pas peur d'investir non plus, parce que vous savez quand vous gérez un dossier comme ceci il y a des fois où il faut réagir rapidement. On ne peut pas toujours attendre plusieurs semaines pour prendre des décisions mais il s'agit au moins d'être au clair. Et pour les décisions plus importantes, ou à partir d'un certain nombre les passer au conseil communal pour avoir la légitimité politique et démocratique. Enfin, je pense que la dernière mesure qui me paraît essentiel, c'est d'analyser plus en détail les devis pour les gros ouvrages. Et là, votre conseil nous sera aussi très précieux pour éviter ce qui s'est passé. Bon, bien sûr on nous dit qu'on se base toujours sur des rapports d'experts qui peuvent se tromper, c'est parfois le cas, tous ceux qui travaillent avec des experts le savent. Mais sur le devis qu'on ait un œil plus critique et que l'on puisse peut-être poser les questions déjà au départ, pour essayer de titiller un peu le maître d'œuvre et voir où il y aurait eu des lacunes sur ces devis. Ce qui nous amènerait à limiter ce risque sur les gros chantiers. Au total, donc les investissements qui ont été consentis l'année passée pour quand même vous rappeler un chiffre, c'était fr. 15'622'611.75, donc des investissements très conséquents pour notre commune, avec une insuffisance de financement de fr. 11'790'255.65 et ça nous emmène à un endettement net de fr. 15'424'202.-, soit une dette par habitant de fr. 2'039.-. Alors cet endettement reste faible, il n'est pas du tout alarmant. A fr. 2'039.- par contre, l'évolution bien sûr, mérite notre attention. Vous avez vu qu'on est passé de fr. 500.- environ à fr. 2'039.- donc une évolution de fr. 1'505.- en une année sur la dette par habitant, c'est lié bien sûr à ce cycle d'investissement dont on a déjà parlé ici. De dire que maintenant on doit réaliser des infrastructures pour faire face à l'accroissement de la population et puis qu'il fasse toujours bon vivre à Collombey-Muraz dans les années qui viennent, nous devons donc évidemment suivre. Vous avez mis dans votre rapport, la demande de revoir le plan quadriennal, et bien ça c'est quelque chose qui se fait tout le temps en fait. En particulier lors de l'élaboration du budget ; là on aura l'occasion d'en rediscuter. Vous pourrez faire valoir vos remarques, pour comme vous le dites, et comme c'est la volonté du conseil communal, on l'a répété aussi dès le début de l'année, ça figure dans notre programme de législature : maîtriser les finances ! Donc soit diminuer les dépenses et augmenter les recettes. Donc ce plan quadriennal qui est revu très très régulièrement. Et là je vois qu'on est en total accord entre le conseil général et le conseil municipal et nous pourrions être tout à fait complémentaires sur ces gros ouvrages. Je vous remercie d'avance justement du soutien que vous allez nous donner dans la gestion de ces gros ouvrages. C'est très important que nous puissions nous soutenir pour éviter de tels dépassements et pour pouvoir assurer ces infrastructures à l'avenir qui seront encore nécessaires. La fortune de la commune au 31 décembre 2012 s'élève quand même à 19'591'199.41.

Je veux terminer en remerciant encore une fois la commission de gestion pour la collaboration, pour son rapport. Je veux relever l'esprit constructif qu'il y a eu entre la commission de gestion et le conseil municipal, la volonté du conseil municipal de travailler dans cet esprit, d'assurer la plus grande transparence, dans le respect des bases légales. Je remercie aussi l'administration, en particulier notre comptable, qui a passé passablement de jours fériés ou chômés à l'administration pour pouvoir effectuer ce travail de qualité dans un temps court. Quant au rapport de minorité, je considère, suite à l'avis que vous avez reçu de la préposée à la protection des données, à la volonté du conseil communal de travailler dans le respect des bases légales et bien qu'il est devenu sans objet et j'aimerais juste dire en passant que ce n'est pas que l'avis du président de la municipalité, comme ça été évoqué, notamment lors du débat d'entrée en matière, ou alors dans le rapport de la minorité, mais que c'est l'avis du conseil municipal qui reste solide et solidaire pour faire avancer cette commune. Alors je vous remercie d'avance de suivre votre commission et d'accorder votre confiance, et d'accepter ces comptes 2012.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci M. le président de la municipalité. Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, j'ouvre la discussion sur l'entrée en matière sur les comptes 2012. Et je passe tout d'abord la parole aux chefs de groupe. M. Vanay !

Intervention de M. Guillaume Vanay : Merci, Guillaume Vanay pour le groupe UDC. Le groupe UDC a pris connaissance des comptes 2012 avec attention. Nous acceptons l'entrée en matière, mais nous tenons à rendre attentif la municipalité quant à l'état des finances communales. Nous témoignons notre confiance à ce nouveau conseil mais souhaitons uniquement lancer un appel à la prudence. La commune de Collombey-

CONSEIL GENERAL

Muraz s'agrandit de jour en jour. Il est donc important de redoubler de vigilance au niveau des dépenses des deniers publics ainsi que sur la charge du personnel. Les nouvelles constructions devront également être mieux encadrées et suivies par rapport au passé. Il ne sera plus acceptable de voir d'énormes augmentations entre les crédits d'engagement et les décomptes finaux. Le groupe UDC souhaite également que la municipalité continue, voire même intensifie ses échanges d'informations avec ce nouveau conseil général, ainsi que la COGEST qui le compose. Le groupe UDC entend suivre avec attention l'évolution financière communale et n'hésitera pas à intervenir seul, ou en collaboration des autres groupes politiques sur des points sensibles. Voilà, je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Mme Knubel !

Intervention de Mme Natercia Knubel : Natercia Knubel pour le PDC. Nous acceptons l'entrée en matière et relevons tout comme l'UDC qu'il est absolument indispensable que les écarts entre le budget et les factures finales ne se produisent plus. Nous avons entendu les explications et la volonté de la municipalité de le faire. Nous la soutenons à fond et comptons dessus. Merci beaucoup.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Mme Cretton !

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Nathalie Cretton pour l'ADG. Alors nous acceptons aussi d'entrer en matière et comme l'ont relevé les autres partis, on est effectivement aussi attentifs aux dépenses. Est-ce que je peux juste faire une remarque concernant pour l'UAPE les 1'700'00 ?

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Nous parlons de l'entrée en matière, cela viendra dans la discussion après.

Intervention de M. Côme Vuille : Côme Vuille pour le PLR. M. le président du conseil général, Mesdames, Messieurs les municipaux, chers collègues. Le groupe PLR tient tout d'abord à saluer la qualité du rapport de la COGEST et l'en félicite. En effet, cette commission a su analyser les comptes de manière détaillée et relever les questions essentielles relatives aux postes qui apparaissent préoccupants. Le groupe PLR a particulièrement apprécié de trouver les questions générales, que la commission s'est posée, dans le rapport et dans l'annexe, ce qui permet d'éviter des questions redondantes au sein de ce plenum. Nous espérons que cette méthode de travail sera poursuivie à l'avenir. Une remarque générale toutefois sur les renvois de page, qui ne sont pas toujours exacts. Enfin, nous nous interrogeons également sur le fait que le président de la commune n'ait pas attendu la séance de ce soir pour commencer le débat des comptes 2012 dans la presse. En effet, si les comptes étaient publiés sur le site de la commune, il n'en était pas de même du rapport de la COGEST et du rapport de minorité. Si bien que le débat public sur les comptes était quelque peu faussé avant ce soir. A la lecture détaillée des comptes 2012, le groupe PLR souhaite partager certaines de ses préoccupations. Tout d'abord, concernant le compte de fonctionnement, c'est pour nous plutôt une bonne surprise. Mais l'examen précis montre qu'il y a une recette extraordinaire de 1'400'00.-, due à la vente d'un immeuble. Donc la situation financière n'est pas si rose que ça et la marge d'autofinancement reste, à nos yeux, préoccupante, sachant les lourds investissements qui attendent notre commune. Toujours sur le compte de fonctionnement, le PLR soutient la municipalité dans sa volonté d'obtenir la subvention promise pour le concept de bus urbain. Ce moyen de transport en commun a fait ses preuves et s'est attiré la sympathie de la population. Nous estimons que les engagements doivent être tenus, qui plus est, de la part de l'Etat. En ce qui concerne les investissements, le chiffre est à peu près le même que celui budgété, mais les travaux reportés cachent le dépassement astronomique des structures jeunesse. La COGEST a très bien creusé la question. Et le groupe PLR se rallie à la plupart des enseignements proposés à tirer, pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise à l'avenir. En particulier, nous soutenons la demande des tableaux de bord des emprunts chaque 3 mois et l'information de la COGEST par le conseil municipal sur les mesures prises pour éviter ces problèmes sur les grands chantiers

en cours. Le groupe PLR est plus circonspect sur la volonté du conseil municipal de ne pas entamer de démarches judiciaires contre l'architecte. En effet, nous pensons qu'à un moment donné, chacun doit assumer ses responsabilités. Si l'architecte s'est trouvé dépassé par les événements, il aurait dû tirer la sonnette d'alarme bien plus tôt. Au vu du dépassement du crédit d'investissement de plus de 24 %, la commune devrait, selon nous, essayer par tous les moyens de récupérer ce qui peut l'être, tant qu'il en est encore temps. L'autre point que le groupe PLR entend souligner, est la désinvolture du conseil municipal qui n'a pas daigné demander un crédit complémentaire à l'assemblée primaire en violation flagrante de la loi. Le fait que 2012 ait été une année électorale ne doit pas avoir pour conséquence de priver l'organe législatif d'une de ses compétences inaliénables. Cela a pour effet de nous mettre aujourd'hui devant le fait accompli. Nous ne pouvons donc que saluer la volonté de la COGEST d'être proactive, en ce qui concerne la surveillance des lourds investissements en cours. Au sujet des structures jeunes, force est de constater qu'au final tant les coûts des travaux que le fonctionnement dépassent largement ce qui avait été présenté à l'assemblée primaire, qui s'est prononcée en faveur de l'instauration de ces structures. Le groupe PLR s'inquiète également de l'explosion des coûts de fonctionnement des structures jeunes lorsque les subventions cesseront. Ce dossier doit être le signal d'alarme qui évitera toute fuite en avant. Le groupe PLR, et tous nos concitoyens je pense, n'accepteraient pas que le coût de construction et le budget de fonctionnement de l'EMS par exemple dépassent largement ceux présentés à la population. La transparence de l'autorité doit avoir pour conséquence de présenter des chiffres réalistes à l'organe législatif et de s'y tenir. Enfin, au vu de ce que nous avons annoncé précédemment, le groupe PLR s'estime insuffisamment renseigné pour pouvoir accepter d'entrer en matière sur les comptes 2012. Si la COGEST a fait de l'excellent travail, en ce qui concerne le dépassement du coût de construction des structures jeunes, nous sommes insatisfaits que les problèmes pointés concernant la réévaluation du traitement du personnel communal et le licenciement du directeur des écoles ne fassent pas l'objet d'un traitement approfondi même plus tard que l'approbation des comptes 2012. A notre sens, la COGEST doit procéder à une nouvelle analyse de ces problèmes, au vu des propos tenus ce soir. C'est pourquoi nous refusons l'entrée en matière. Merci de votre attention.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Nathalie Cretton. Je me sens un peu frustrée

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Donc le PLR, si j'ai bien compris, vous refusez d'entrer en matière ? Y a-t-il encore quelqu'un qui conteste l'entrée en matière ? Oui, M. Mariaux !

Intervention de M. Joël Mariaux : Joël Mariaux. Moi je ne connais encore pas bien le fonctionnement du conseil général, mais une entrée en matière il y a besoin de développer et de faire un rapport comme ça vient d'être fait ? Je trouve que l'on ne joue pas tous sur le même jeu et puis qu'après, par rapport à ce qui s'est passé avant, en début de séance, on nous reproche après de faire le débat avant de voter. Je pense que les acteurs de ce jeu, c'est quand même le PLR. J'aimerais savoir si c'est une entrée en matière qui vient d'être faite ou si c'est un rapport ou je ne sais pas quoi.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Alors l'entrée en matière permet à un groupe de s'exprimer de manière globale. Après il y a quand même une discussion de fond. M. Schmid !

Intervention de M. Daniel Schmid : Moi je rejoins le groupe PLR et je m'opposerai en somme à l'entrée en matière pour les raisons évoquées sur les attributions de la COGEST. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Voilà je crois qu'on va clore là le débat. De toute façon on va voter sur l'entrée en matière oui ou non. Je prie les scrutateurs de se lever, mais je passe d'abord la parole au président de la commission de gestion.

Intervention de M. Alexis Turin : Merci M. le président du conseil général. Effectivement le président d'une commission peut s'exprimer à la fin de toutes les interventions. Alors juste quelques précisions par rapport à ce qu'a dit le président de la municipalité, M. Buttet. Effectivement par rapport au 3 mois on s'est posé la question au sein de la COGEST savoir si on mettait 3 mois, 6 mois, 8 mois, mais on s'est dit finalement des fois à la vitesse à laquelle on travaille, en 6 mois on n'a pratiquement tout construit alors on se disait ça allait trop vite c'est pour ça qu'on a fixé la limite de 3 mois et effectivement c'est des choses à voir au cas par cas. L'idée que la COGEST avait, c'était de dire mais il faut suivre l'évolution des choses et pas tout d'un coup être devant le fait accompli. Si un chantier n'avance pas, évidemment ça ne sert à rien de faire un pointage. Au niveau du rapport de minorité, et de l'avis que vous nous avez ... enfin un extrait puisque c'est un point 4, je ne sais pas combien il en compte cet avis, je pense qu'on en rediscutera au sein de la commission de gestion pour voir qu'elle suite on donne à l'avis de Mme Sury. Peut-être que l'on aura l'entier de ce document ? On s'est fait un point d'honneur au sein de la COGEST quand on met quelque chose dans notre rapport, on l'a vérifié, on l'a contrôlé parce qu'on estime que c'est la moindre des choses que vous pouvez attendre d'une commission et on essaie de faire au mieux notre travail. Sinon, je remercie tous les groupes d'entrer en matière, j'ai pris bonne note du refus du groupe PLR d'entrer en matière. Au niveau des problèmes avec les pages, effectivement on n'a pas travaillé avec les mêmes documents, il y a des pages qui ont été rajoutées, sauf erreur... quand on avait les comptes, on n'avait pas le message de la municipalité. On a dû travailler sans ça, ce qui fait qu'on n'a pas la même pagination. J'ai appris que les annexes ça pouvait rendre service. On s'est aussi posé la question au sein de la COGEST : est-ce que l'on met en annexe les questions que l'on s'est posées ? Est-ce que ça peut vous aider ? Il ne faut pas hésiter à nous faire vos propositions parce que l'idée, c'est bien sûr de rendre service à toutes celles et tous ceux qui doivent se prononcer sur les comptes. Et puis, pour la remarque du président du conseil général. Effectivement, on n'a même pas répondu à la question qu'on nous posait, savoir si on était pour ou contre les comptes tellement ça nous paraissait évident en ce sens que, selon le rapport de la majorité de la commission de gestion, on est pour l'approbation de ces comptes 2012. Merci pour votre attention.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci M. le président de la commission de gestion, comme ça nous l'avons entendu formellement. Je prie les scrutateurs de se lever. Nous allons voter sur l'entrée en matière.

Les conseillers généraux qui acceptent l'entrée en matière sont priés de lever la main ! Voilà vous pouvez baisser la main. Refus ? Abstention ? Les scrutateurs, c'est bon ? Je vous rappelle que je ne vote pas. 2 abstentions. Alors si vous ne votez pas, levez au moins l'abstention qu'on sache ce qu'il en est. Sinon on ne sait pas si vous avez le carton ou pas. Je ne vais pas reposer la question. Alors svp, les résultats. Par 31 Oui, 9 Non, 2 abstentions, l'entrée en matière est acceptée.

L'entrée en matière étant acceptée, nous allons passer à la discussion de détail. Nous allons passer en revue le message du conseil municipal, le rapport de la fiduciaire, les annexes et les divers, les comptes de fonctionnement puis les comptes d'investissements. Pour être plus pragmatique, je vais passer en revue les différents comptes fonctionnels, comme je l'avais fait pour le budget la dernière fois. Par contre, le vote final aura lieu en bloc. J'ouvre la discussion de détail.

Nous prenons le message du conseil municipal au conseil général, de la page 3 à 5. Avez-vous des remarques ? Ce n'est pas le cas, je passe plus loin.

S'agissant des informations de la page 7 à 26, avez-vous des remarques ou questions ? Ce n'est pas le cas, je continue.

S'agissant du rapport de l'organe de révision de la page 109, avez-vous des remarques ? Ce n'est pas le cas.

S'agissant des annexes et divers de la page 112 à 118, avez-vous des questions ou remarques ?

Je passe au résultat de la page 31 à 45. Avez-vous des remarques ? Si ce n'est pas le cas, nous allons passer, maintenant, au compte de fonctionnement.

Pour le compte de fonctionnement :

0 : administration générale. Questions ou remarques ? Ce n'est pas le cas.

Je passe au point 1 : sécurité publique.

2 : enseignement et formation.

3 : culture, loisir et culte.

4 : santé.

5 : prévoyances sociales. Oui ?

Intervention de M. Cédric Perret : Cédric Perret, du PDC. Le PLR parlait de coûts astronomiques de fonctionnement de l'UAPE. Je constate moi, dans les comptes, chiffre 541, que les charges sont plus basses que celles budgétées. J'aimerais savoir quel chiffre ils ont vu ?

Intervention de M. Côme Vuille : Côme Vuille pour le PLR. Nous parlions des chiffres qui ont été présentés à la population lors de l'assemblée primaire. Le fonctionnement ne devait, semble-t-il, je crois c'était fr. 300'000.- qu'on avait parlé et donc là on est loin du compte. C'est clair que par rapport au budget, ça a été corrigé par la suite.

Intervention de M. Cédric Perret : Merci pour votre réponse.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Mme Cretton !

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Pour revenir sur la remarque, au budget 2010 on avait des places qui étaient considérées comme étant... le coût de la place était de fr. 9'870.-. Et si on regarde au jour d'aujourd'hui, le coût de la place est à fr. 11'098.-. Donc le coût supporté par la commune. Et c'est sans compter encore les intérêts, parce que si on rajoute encore les intérêts, on arrive presque à 12'000 la place. Donc effectivement, par rapport à ce qui était budgétisé en 2010, il y a un énorme saut. Et en plus, une autre remarque, toujours concernant la crèche/UAPE, il faut bien être attentif que dès 2014, nous ne recevrons plus de subventions fédérales. Ca veut dire que nous aurons encore à charge fr. 134'000.- par année. Donc il faut mettre ça dans un coin de la tête et se rendre compte que ça va encore augmenter. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci.

D'autres questions pour cette rubrique 5 : prévoyances sociales ?

6 : trafic.

7 : protection et aménagement.

8 : économie publique.

9 : finances et impôts

S'il n'y a pas de questions sur le compte de fonctionnement ou de remarques, ce n'est pas le cas, nous allons passer aux comptes d'investissements.

Pour les comptes d'investissements :

0 : administration générale.

1 : sécurité publique.

2 : enseignement et formation.

3 : culture, loisir et culte.

4 : santé.

5 : prévoyances sociales.

6 : trafic.

7 : protection et aménagement.

8 : économie publique.

9 : finances et impôts.

Avant de passer au vote, y a-t-il encore d'autres questions ? Mme Cretton !

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Nathalie Cretton. Je voulais juste faire une petite remarque concernant les investissements de l'UAPE. Il a été formulé par M. le président comme quoi la commission de construction avait dû s'occuper un peu des différents montants. Quand on en avait discuté, on avait appris quand même que sur les 1'700'000 il y avait 1'500'000 que le conseil municipal était au courant. Donc ça veut dire qu'il y a juste 200'000 que la commission de construction s'est permis d'octroyer en plus. Donc c'est juste pour rectifier. Il n'y avait pas les 1'700'000 qui avaient été donnés comme ça. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : M. Zürcher !

Intervention de M. Cédric Zürcher : Cédric Zürcher du PLR. J'aimerais juste faire une petite distinction au niveau de la commission de construction parce que l'année passée j'étais dans la commission des constructions, avec Jean-Pierre Veuthey donc il y a commission de construction, et commission de construction. Là, la commission dont parlait Yannick Buttet c'était bien la commission spéciale pour la construction de l'UAPE et pas la commission de construction dévouée à la délivrance des permis de construire.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci pour cette précision. Y-a-t'il encore d'autres questions ? Ce n'est pas le cas, je déclare le débat clos. Conformément à notre règlement, peuvent encore s'exprimer le président de la commission de gestion et le représentant du conseil municipal. M. Turin, pas de remarque particulière ? M. le président de la municipalité ?

Intervention de M. Yannick Buttet : M. le président, Mesdames, Messieurs, très brièvement c'est simplement pour dire que c'est vrai, c'est que fr. 200'000.-, mais fr. 200'000.- c'est quand même beaucoup sur le budget qui avait été prévu, d'où la volonté aussi du conseil de cadrer les activités de la commission de construction. Donc c'est le seul point que je souhaitais relever.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Je passe donc au vote et demande aux scrutateurs de prendre place. Les conseillers généraux qui acceptent les comptes 2012 sont priés de se manifester en levant la main. Levez la main bien haut, svp ! Vous pouvez baisser la main. Abstention ? Baissez la main ! Refus ? Merci, vous pouvez prendre place les scrutateurs.

Voix off 33 oui et 10 abstentions, ça ne joue pas

Alors j'interromps la séance, les scrutateurs avec moi svp.

Interruption de séance

Je vous prie de gagner vos places svp ! Nous reprenons la séance. Alors nous avons vu que pour l'entrée en matière on avait vu 31 refus, 9 non et 2 abstentions. Le bureau et les scrutateurs ont considéré qu'une personne n'avait pas levé la main, donc s'est abstenue ce qui ne change rien au résultat et nous continuons pour l'entrée en matière. Par contre, ce qu'on vous a demandé aussi et ce qu'on vous demande et si vous êtes là, vous refusez de voter, vous levez la main aussi, abstention ! Sinon on n'arrive plus à savoir qui est-ce qui vote. Donc nous avons regardé et puis nous nous sommes dit, comme il n'y a aucune incidence, nous allons continuer la séance. Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette manière de faire. Oui, M. Turin !

Intervention de M. Alexis Turin : Alexis Turin, PLR. Je m'oppose à cette décision. Si quelqu'un ne veut pas voter dans la salle, il ne vote pas. On n'a pas à interpréter son vote comme une abstention ou comme un refus. C'est un principe fondamental de notre constitution fédérale et je ne sais pas si on veut aussi remettre en cause la constitution fédérale. La liberté d'expression.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Bon vous pouvez. Alors vous remettez en cause notre décision, vous voulez qu'on passe au vote ? Je vous pose une question, est-ce que vous voulez que je passe au vote.

Intervention de M. Alexis Turin : Mais non, le bon sens.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Donc les comptes 2012 sont acceptés par 33 Oui et 10 abstentions. Les comptes 2012 sont donc acceptés. Vous voulez encore la parole ?

Intervention de M. Alexis Turin : Oui, M. le président, je pense que c'est bien que j'intervienne plutôt à la fin du vote. Dans un premier temps dire que bien sûr chacun des propos qui est tenu dans cette salle et qui émane d'un membre de la commission de gestion et bien ces propos lui appartiennent, il en est responsable. Ma responsabilité c'est de parler au nom de la commission de gestion. Sinon j'aimerais bien sûr remercier tout d'abord la municipalité, par son président. Effectivement, on a eu des échanges très fructueux. J'aimerais aussi qu'il transmette mes remerciements au personnel communal et spécialement à M. Gnos. Il a encore le courage d'être là, c'est bien. Parce que c'est vrai, on a souvent travaillé par mail, dans la ½ journée on avait besoin d'avoir des informations et ça très bien fonctionné de ce côté-là. J'aimerais aussi bien sûr remercier tous les membres de la commission de gestion qui ont fait un énorme travail. On s'investit à fond. Pour moi, cette soirée il ne faut pas la prendre pour un échec. Ce n'est pas parce qu'il y a un rapport de minorité que c'est un échec. Au contraire, ça montre la vitalité d'une démocratie. Ça montre que l'on a à faire à des gens qui se posent des questions. On a des fois des bonnes réponses, des fois on a des mauvaises mais je crois qu'il ne faut pas s'interdire de se poser des questions de peur d'avoir tort, parce que sinon on ne fait plus grand-chose. Alors en tous les cas, merci pour ce débat qui a eu lieu ici. Une mention spéciale à notre rapporteur, Jürg, parce qu'il faut voir le nombre d'heures passées à la commission de gestion il faut le multiplier par 2 pour le rapporteur. Il fait ça avec maestria et en route pour le prochain exercice. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci M. le président de la commission de gestion. C'est vrai que vous avez fait un travail qui est énorme avec la commission de gestion, nous vous en remercions. Nous passons au point 7 de l'ordre du jour

7. Révision des comptes

Je vous rappelle qu'en vertu de l'article 83, alinéa 2 de la loi sur les communes, les réviseurs sont nommés par l'assemblée primaire ou le conseil général, pour 4 ans, sur proposition du conseil municipal. Il nous

CONSEIL GENERAL

appartient dès lors de procéder à une nomination des réviseurs particulièrement qualifiés pour vérifier les comptes de la commune, durant la période législative. Je passe la parole à M. Yannick Buttet, président de la municipalité pour qu'il nous fasse part de la proposition du conseil municipal.

Intervention de M. Yannick Buttet : M. le président, Mesdames et Messieurs, nous vous proposons de maintenir notre confiance à la société Nofival SA, qui remplit les exigences légales et qui nous a donné pleine satisfaction.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Je passe la parole aux chefs de groupe pour l'entrée en matière. Si quelqu'un veut s'exprimer ? Quelqu'un dans l'assemblée conteste-t-il l'entrée en matière ? Non, ce n'est pas le cas.

J'ouvre la discussion et donne la parole d'abord aux chefs de groupe, s'ils veulent s'exprimer. Ce n'est pas le cas. Je passe la parole à l'assemblée, quelqu'un désire-t-il s'exprimer ? Je clos la discussion. Je passe la parole maintenant au président de la commission de gestion, s'il veut prendre la parole. Ce n'est pas le cas. Le représentant de la municipalité ? D'accord. Je passe donc au vote et demande aux scrutateurs de prendre place. Les conseillers généraux qui acceptent la nomination de la société Nofival SA en tant que réviseur des comptes de la commune, pour la période législative, sont priés de lever la main. Abstention ? Refus ? Alors je vous laisse venir vers moi.

Intervention de M. Yannick Buttet : Je profite de ce petit intermède pour remercier la société Nofival, par son représentant ici M. Lionel Coutaz et on se réjouit de pouvoir collaborer avec eux. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Par 43 voix, donc à l'unanimité, la société Nofival SA est nommée en tant que réviseur des comptes de la commune, pour la période législative. Je les en remercie et leur souhaite un fructueux travail. Nous passons au point 8 de l'ordre du jour.

8. Postulats

Comme indiqué dans l'ordre du jour, nous allons d'abord traiter le postulat de M. Daniel Schmid et ensuite celui du groupe PLR, par M. Cédric Zürcher. Le bureau les a examinés sous l'angle de l'article 32 du règlement et les ont jugés recevables. Nous allons procéder de la manière suivante. Tout d'abord parole à celui qui dépose le postulat. Ouverture de la discussion générale. Si le postulat n'est pas combattu par le conseil municipal ou par un conseiller général, le 1^{er} signataire et le représentant du conseil municipal ont seul le droit de prendre la parole. Puis, il y a le vote. Si le conseil général accepte de prendre en considération le postulat, l'affaire est transmise au conseil municipal qui doit faire une étude et déposer un rapport avec des propositions. Alors tout d'abord, nous regardons le postulat de M. Daniel Schmid, portant sur les conditions de travail du personnel de nettoyage des bâtiments publics. M. Schmid va maintenant développer le postulat, déposé en séance du 8 avril 2013. M. Schmid vous avez la parole.

Intervention de M. Daniel Schmid : Dans le processus est-ce que je le relis intégralement ?

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Tout le monde l'a reçu. Comme vous voulez, c'est à vous à présenter et faire le développement. Vous pouvez vous exprimer en quelques mots si vous voulez.

Intervention de M. Daniel Schmid : Je vais le relire, comme ça, ça facilite les choses. De plus, je m'exprime en mon nom personnel étant donné les nouvelles directives concernant les signatures et autre. C'est avec une grande inquiétude que j'ai pris connaissance des conditions de travail du personnel de nettoyage des bâtiments publics. En effet, suite au renoncement de l'entreprise Ultra Clean, qui effectuait ce travail, la

municipalité a donné le mandat de nettoyage à l'entreprise Honegger qui s'est engagée à reprendre le personnel licencié par Ultra Clean. Hors, Honegger pratique des conditions de travail nuisant à l'image de notre commune. Le personnel a été engagé au tarif minimum, fr. 17.40 et pour un maximum de 18 heures par semaine. Après plus de 20 ans d'expérience, des personnes qui gagnaient fr. 24.- de l'heure, pour un travail à 100%, ont dû accepter le tarif de fr. 17.40, avec un temps de travail de 18 heures par semaine. Celles et ceux qui n'ont pas accepté ces conditions se retrouvent au chômage depuis le 1^{er} février. Les collectivités publiques ont une certaine responsabilité sociale et ne doivent en aucun cas favoriser le dumping salarial de certaines entreprises. En conséquence, je demande que le conseil municipal fasse une étude sur les conditions de travail du personnel de nettoyage travaillant dans les bâtiments communaux et dépose un rapport avec des propositions, afin d'améliorer la situation. En acceptant ce postulat, vous apportez votre soutien à des conditions de travail dignes et respectueuses du personnel. Maintenant, dans l'explication, effectivement, la commune ne fait rien d'illégal. J'ai ici la convention collective, et tout au fond de la convention collective il y a le personnel engagé sur la base d'un contrat, dont le temps de travail contractuel n'excède pas 18 heures, fr. 17.40. Du point de vue purement légal, c'est juste. Toutefois, il existe des possibilités d'empêcher en somme cette sous enchère salariale. J'ai vu que la ville de Genève avait été confrontée au même problème. Eux, ils se sont bagarrés. Ils ont perdu une 1^{ère} fois devant le tribunal par contre, ils ont pu agir au niveau des critères d'adjudications. Ils ont mis des taux qui permettent en somme d'éviter cette sous enchère salariale. Donc la chose que je demande à la commune, c'est de travailler dans ce sens là. Essayer d'édicter des taux qui permettent d'éviter vraiment ce genre de choses, parce que du jour au lendemain, licencier des gens ! Enfin ce n'est pas la commune qui les a licenciés, c'est l'entreprise ! Mais en somme, participer indirectement à ces licenciements et puis donner des salaires aussi faibles, ce qui permet entre autre aussi de ne pas payer la LPP. Puis surtout au-delà, je crois que les collectivités publiques ne doivent pas permettre à ce genre d'entreprises de mettre un pied dans leur personnel. Parce que après, on commence par des collectivités publiques, on commence par le personnel de nettoyage et après, où s'arrête-t-on ? Raison pour laquelle je vous demande d'accepter ce postulat, afin d'étudier des possibilités d'éviter, à l'avenir, ce genre de choses. Merci de votre attention.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci M. Schmid. J'ouvre donc la discussion et passe la parole aux chefs de groupe dans un premier temps. Mme Cretton !

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Au nom de l'ADG, nous soutenons ce postulat, que M. Daniel Schmid a déposé.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Est-ce qu'un autre chef de groupe veut s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. J'ouvre la parole à l'assemblée. Quelqu'un désire-t-il s'exprimer dans l'assemblée ? Ce n'est pas le cas. Je passe la parole au conseil municipal, pour savoir s'il combat le postulat ou non.

Intervention de M. Yannick Buttet : M. le président, Mesdames et Messieurs, je salue le souci de M. Schmid de vouloir soigner l'image de la commune dans l'action de toutes ces autorités. Le conseil municipal est d'avis qu'il s'agit d'une question qui dépasse le niveau communal, puisqu'elle relève : 1) de la question des marchés publics, puisque ces gens ne sont pas des employés communaux, vous l'avez rappelé, 2) des conventions collectives de travail. Dans notre commune, vous l'avez également mentionné, dans ce dossier là, tout a été fait dans les règles. Il est toujours difficile de contrôler tous les mandats qui sont attribués par une commune, surtout si on fixe des exigences qui sont plus élevées que la loi, et nous pensons qu'il ne revient pas à l'Etat, en l'occurrence à la commune, de fixer les prix du marché. Malgré cette situation et la marge de manœuvre limitée que nous avons, le conseil municipal ne combat pas le postulat, car il reste sensible à la question des bas salaires, et qu'il est prêt à étudier les actions qui sont possibles dans ce domaine, dans le respect des bases légales et réglementaires.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci M. le président de la municipalité. Autre personne qui désire s'exprimer ? Ce n'est pas le cas, je clos la discussion et peuvent encore s'exprimer le 1^{er} signataire et

CONSEIL GENERAL

le représentant du conseil municipal. M. Schmid, non, rien de particulier ? M. le président de la municipalité ? Nous allons passer donc au vote et je demande aux scrutateurs de prendre place.

Voix off, pas besoin de voter puisque s'il n'est pas combattu il doit être transmis directement

Très juste, il n'est pas combattu, il est transmis directement, à la municipalité. On doit tous apprendre, je suis perturbé par les scrutateurs ! Et en plus, j'ai noté, en cas d'acceptation, il est transmis à la municipalité, qui a un délai de 12 mois pour faire une étude et déposer un rapport avec des propositions. Je passe au postulat du groupe PLR, portant sur l'ouverture des guichets communaux et le développement par le dépositaire du postulat, M. Zürcher va maintenant développer le postulat. Vous avez la parole.

Intervention de M. Cédric Zürcher : Merci Cédric Zürcher pour le groupe PLR. Je vais vous faire grâce de la lecture, vous avez certainement déjà tous pris connaissance de ce document. Dans ma courte vie, j'ai eu l'occasion de vivre et de travailler dans de nombreux cantons, jusqu'au fin fond du canton de Schwytz et à mon arrivée sur la commune, c'est vrai que j'étais un petit peu non pas choqué, mais surpris finalement des horaires d'ouvertures des guichets communaux. C'est vrai que ma foi, je n'ai pas la chance de pouvoir travailler dans cette commune, j'y vis et c'est déjà bien. Par contre, j'ai toujours un petit peu de peine à devoir prendre congé pour pouvoir venir établir des papiers, faire des documents, et autre. Donc le but de ce postulat c'est de demander à la municipalité d'entrer en matière sur une étude pour prolonger ces horaires. On entend par guichets communaux évidemment les guichets de premiers services pour les cartes d'identité et autre, et pas toute l'administration évidemment.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. J'ouvre la discussion et donne la parole aux chefs de groupe. Madame Knubel !

Intervention de Mme Natercia Knubel : Natercia Knubel pour le PDC. Nous acceptons l'entrée en matière sur ce postulat et soulignons la volonté de M. Zürcher de faire avancer un peu la commune. C'est clair que pour les habitants qui travaillent, devoir prendre congé pour aller chercher un passeport, une médaille pour chien, ce n'est pas toujours évident. Mais avec la limite qu'a soulignée M. Zürcher, c'est l'office de la population. Parce que pour tous les autres services, il y a la possibilité de prendre rendez-vous. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Mme Knubel. Mme Cretton !

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Nathalie Cretton pour l'ADG. Alors nous soutenons également ce postulat, avec une petite réserve concernant le point 2 du postulat, c'est-à-dire un soir par semaine l'ouverture jusqu'à 19.00 h au moins. On trouvait que c'était peut-être un peu lourd un soir par semaine.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je m'excuse, je crois que je n'ai pas très bien compris. Vous voulez supprimer ce point du postulat ?

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Non pas le supprimer, simplement de dire que peut-être au lieu d'un soir par semaine c'est peut-être une fois par mois ou c'est peut-être chaque 2 semaines. Voilà simplement ça.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je pense que ça fera partie aussi, si ce n'est pas contesté ou selon le résultat, par la commune qui va regarder pour faire des propositions. Autre chef de groupe qui désire prendre la parole ? Dans l'assemblée quelqu'un désire-t-il s'exprimer ? Je passe la parole au conseil municipal pour savoir s'il combat le postulat.

Intervention de M. Yannick Buttet : M. le président, Mesdames et Messieurs, tout d'abord pour dire qu'on a quand même été étonné du côté du conseil municipal de voir le PLR demander une extension de l'Etat. C'est vrai que c'est une chose à laquelle on n'est pas vraiment habitué. Je crois qu'il faut savoir quand même de quoi on cause. J'entends maintenant que la proposition qui est faite par le groupe PLR, c'est plus le texte qui est ici. Les gens qui siègent dans des législatifs cantonaux, qui ont siégé longtemps le savent. Le postulat sur lequel vous allez voter ce soir, c'est celui-ci, ce n'est pas celui-ci avec des modifications, ce n'est pas celui-ci sur seulement un guichet. C'est la proposition qui est ici, d'étudier une ouverture prolongée de l'ensemble des services communaux. Et si vous voulez un postulat qui soit modifié, ou si vous voulez discuter et je crois qu'on l'a aussi dit de notre côté, au début de cette année. Si vous voulez discuter et venir avec des propositions sur des ouvertures qui sont différenciées, par exemple uniquement pour le guichet de l'office de la population, on est toujours ouvert à la discussion. Mais j'aimerais juste vous rendre attentif sur le fait que ce soir, vous allez voter sur ce postulat qui est là. Et dans ce contexte là, je vais vous donner quelques infos de ce qui se passe quand même à la municipalité. C'est vrai, on parle là-dedans de l'engagement des chefs de services, qui nous a quand même fait comprendre qu'on ne parlait pas que du guichet de l'office de la population mais de l'ensemble de l'administration. C'est vrai que leur engagement a permis d'améliorer l'organisation par conséquent la qualité des prestations de l'administration communale. Mais l'objectif n'a jamais été, dans l'engagement des chefs de services, d'étendre les heures d'ouverture des guichets communaux. Le conseil municipal est d'avis que la situation actuelle, si on prend le postulat qui nous est soumis aujourd'hui, est satisfaisante et combat, par conséquent, ce postulat. Au-delà de la critique habituelle, c'est vrai, on entend souvent des critiques des administrations publiques, on entend ça au café du commerce, sans rappeler non plus qu'on arrive souvent à s'arranger pour prendre congé pour aller à l'office du tourisme, ou plutôt à l'agence de voyage pour réserver son voyage, mais plus difficilement pour aller faire ses papiers d'identité. Je crois que notre administration communale, elle est déjà disponible aujourd'hui aux citoyennes et citoyens en dehors des heures d'ouverture. Et cette possibilité, elle est précisée déjà sur notre site internet. Un citoyen qui travaillerait hors canton, comme c'est le cas de Cédric Zürcher par exemple, et bien il peut appeler la commune, il peut appeler l'office de la population. Il prend un rendez-vous en dehors de ces heures d'ouverture, le soir, le matin ou à midi, et puis il aura la personne adaptée à ses besoins qui sera présente au guichet. En prenant rendez-vous, on est certain d'avoir la bonne personne. Alors maintenant, si on parle que des guichets de l'office de la population, c'est déjà autre chose. Mais si vous venez pour un problème d'impôt, parce que vous pouvez aussi avoir des problèmes d'impôts et ne pas pouvoir prendre congé pour venir en discuter, et bien ça ne va pas vous avancer d'avoir la personne de l'office de la population qui se trouve sur place. Un élargissement des heures d'ouverture ne répondrait donc pas aux soucis et aux demandes de la population dans la mesure où l'ensemble des collaborateurs ne peuvent pas étendre leurs heures de travail. Et finalement, je pense que, au niveau des coûts aussi, ça aurait un impact qui serait assez considérable si on veut ouvrir l'ensemble de l'administration. On peut améliorer l'organisation, on est tout à fait ouvert à ça, mais il y a des gens qui sont spécialisés dans leur domaine et qui doivent être là si vous voulez venir les trouver. On fait aussi allusion aux jours fériés. Alors les jours fériés ils sont déjà calqués sur les fériés officiels valaisans. C'est vrai que pour les gens qui travaillent ailleurs et bien peut-être ça peut parfois poser problème. A cela s'ajoute comme dans de nombreuses entreprises, et bien des jours chômés qui permettent aussi d'éviter le même problème, que ce que j'ai évoqué tout à l'heure, que vous ayez la mauvaise personne qui soit présente, alors que vous avez besoin de quelqu'un d'autre. En résumé, les citoyens peuvent déjà aujourd'hui bénéficier des prestations adaptées à leur besoin, même en dehors de l'heure d'ouverture des guichets. C'est la raison pour laquelle le conseil municipal vous demande de rejeter ce postulat sous sa forme. Si maintenant un autre postulat est déposé concernant par exemple uniquement les guichets de l'office de la population bien sûr, qu'on va le réétudier du côté du conseil communal mais je pense que la voie la plus simple, c'est finalement de venir en discuter avec nous et de mettre en avant ces arguments. Vous avez toujours la possibilité, comme citoyen, de nous faire ce genre de remarque et on les prendra en compte du côté de l'exécutif communal.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci M. le président de la municipalité. M. Vuille !

Intervention de M. Côme Vuille : Côme Vuille pour le PLR. Je m'interroge juste sur les propos que je viens d'entendre parce que j'ai l'impression que le président de commune fait déjà le traitement du postulat.

Parce que c'est exactement ce qu'on lui demande. Un postulat, on dit, il faut être aussi un peu général pour couvrir un peu tous les aspects. Là il vient de nous dire déjà quel guichet pouvait ouvrir ou pas, comment on pouvait s'adapter et c'est finalement la réponse qu'on attend, le rapport qu'on attend. Donc on ne va pas nous devoir faire des postulats séparés plus précisément. On a un postulat général si la municipalité nous rend un rapport dans lequel elle dit : Alors nous sommes d'avis que l'on pourrait ouvrir ce guichet là mais pas l'autre, ou les rendez-vous, il n'y a aucun souci. Mais là on fait déjà le traitement et je trouve que l'on ne doit pas renvoyer le législatif à faire des questions plus précises. Je trouve qu'il est déjà assez précis et c'est ce qui interpelle surtout c'est quand on se rend, par exemple, dans la commune de Dorénaz on voit qu'une petite commune a déjà des guichets ouverts, certains guichets bien sûr, ouverts le lundi par exemple jusqu'à 7.00 h – 7.30 h le soir et qu'à Collombey-Muraz on ne peut pas faire ce genre de chose. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : M. le président de la municipalité !

Intervention de M. Yannick Buttet : M. le chef de groupe, alors 2 choses. La 1^{ère} chose, je ne reproche pas du tout au postulat de ne pas être assez précis. Je reproche d'être trop précis. Et la preuve, c'est que d'ailleurs, plusieurs personnes ont dit ici, finalement on serait d'accord, mais pas avec cette petite partie de la phrase. Donc il est à mon avis trop précis, il ne laisse pas la liberté de manœuvre au conseil municipal de vous donner ses réponses dans le détail. Parce que là j'ai simplement répondu à vos interrogations. Le dépositaire a dit que finalement il voulait uniquement le guichet de la population, je me suis adapté dans ma réponse. La 2^{ème} chose, quand vous dites qu'à Dorénaz c'est possible et chez nous, c'est pas le cas, c'est pas juste ! Si vous avez besoin de venir à l'office de la population, vous avez simplement à lancer un coup de fil. Ça ne me semble pas insurmontable pour un citoyen de simplement téléphoner pour prendre un rendez-vous, et vous avez directement la bonne personne, qui est déjà préparée, elle a déjà votre nom, elle peut même déjà faire des travaux préparatoires. Mais dans le fond, si vous me dites que dans ce postulat finalement c'est une grande réflexion générale sur l'ouverture des guichets communaux et qu'on ne tient pas compte de ce que vous allez voter noir sur blanc, qui est très détaillé, alors de ce côté-ci, on pourrait tout à fait s'y rallier.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Y a-t-il encore d'autres remarques dans la salle ? Ce n'est pas le cas. Pardon, mais de toute façon je vous passe la parole en dernier. Alors je clos la discussion. Conformément à notre règlement, je passe maintenant la parole au 1^{er} signataire, donc M. Zürcher, et après au représentant de la municipalité. M. Zürcher !

Intervention de M. Cédric Zürcher : A l'origine ce postulat, c'est une demande citoyenne. C'est pas moi qui me suis levé un matin, si aussi, mais c'est des citoyens de notre commune qui m'ont demandé de me faire le relai auprès de la municipalité pour avoir un meilleur accès à l'administration. Alors effectivement, on est dans les débuts, on apprend. On est parti sur quelque chose qui est général. Je trouverais juste que ce soit dommage de simplement rejeter ce postulat sous prétexte qu'il y a 3 points précis. Evidemment on peut aussi faire preuve de souplesse et puis attendre une étude de la municipalité avec ses solutions, qui seront acceptées ou non par après. Ça, on verra ce qui est proposé, mais je trouverais dommage simplement que ce soit refusé simplement parce qu'un postulat est trop précis alors que, encore une fois, on est en cours d'apprentissage.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci M. Zürcher. M. le président de la municipalité !

Intervention de M. Yannick Buttet : Je terminerai par 2 points, très rapidement. Si ce qui est précisé maintenant par les gens qui ont déposé le postulat, c'est dire que finalement le postulat c'est une demande de l'optimisation de l'ouverture des guichets communaux, de ce côté-ci on pourrait tout à fait s'y rallier. Et la 2^{ème} chose, j'encourage M. Zürcher, mais toutes les personnes qui sont présentes dans cette salle, quand

des gens viennent vous dire que l'administration n'est pas ouverte assez longtemps, de lancer un coup de fil pour prendre rendez-vous. Parce que l'on a nous aussi, vous aussi, vous avez dit qu'on peut compter sur vous, M. Turin a dit tout à l'heure, on a besoin de pouvoir compter sur vous, pas pour dire c'est vrai c'est tout nul, mais pour leur expliquer comment ils peuvent obtenir la meilleure prestation. Vous parlez d'image de la commune, vous en êtes aussi responsable. Et ça, je pense qu'on doit tous le faire. Leur dire mais pourquoi t'as pas appelé pour prendre rendez-vous et tu aurais eu ton rendez-vous en dehors des heures. Mais si le postulat est de manière générale, et pas sur les points qui sont fixés là, on peut tout à fait s'y rallier.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Très bien, nous allons... Non, le débat était clos avant la discussion. On vote ! (*voix off : mais sur quoi ?*) Parce que c'est combattu par la municipalité. Si la municipalité a combattu. Ça a été dit clairement. C'est combattu ?

Intervention de M. Yannick Buttet : Si ça n'a pas été clair. Je crois que si les gens qui ont déposé le texte se rallient à la position de dire qu'on veut une analyse pour optimiser l'ouverture des guichets communaux. Si c'est ça le postulat puis qu'on vienne avec des propositions, nous on peut s'y rallier, on n'a pas besoin de combattre. Par contre, si c'est sur ces points très précis qui figurent noir sur blanc, on combat.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : D'accord, donc M. Zürcher je vous repasse la parole par rapport à ce qu'a dit la municipalité.

Intervention de M. Cédric Zürcher : Alors moi je me rallie à cette proposition de partir sur quelque chose de général. J'arriverai à survivre et à défendre cette position vis-à-vis des autres citoyens.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : D'accord, donc dans ce cas là, la proposition n'est pas combattue. Très bien. Alors à ce moment là, comme elle n'est pas combattue, elle est transmise à la municipalité qui a son délai pour nous faire part de ses propositions. Nous passons au point 9 de l'ordre du jour.

9. Interpellation

Nous allons traiter l'interpellation de Nathalie Cretton portant sur les zones 30 km/h. La procédure, qui va être suivie pour le développement et la réponse, est la suivante. Tout d'abord, parole à l'interpellant, parole à la municipalité, parole à l'interpellant et clôture du point. Je vous rappelle qu'il n'y a pas de débat, sauf si la discussion est demandée. A noter que le conseil municipal peut, avec l'accord de l'interpellant renvoyer sa réponse à la séance suivante. L'interpellant a le droit de se déclarer satisfait ou non et, le cas échéant, de motiver brièvement sa déclaration. Mme Cretton, je vous passe la parole.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Nathalie Cretton, pour l'ADG. Est-ce que je dois relire de nouveau aussi le texte ? Bon alors je fais juste un petit résumé. Donc juste pour dire qu'on a remarqué qu'il y avait des zones 30 km/h qui étaient mises sur la commune. Et nous nous posons quelques questions concernant ces zones 30 km/h. Est-ce qu'elles sont bientôt terminées ? Ça c'est une des questions, alors je ne sais pas si à chaque fois que je pose une question on répond, ou si je pose toutes les questions. Alors, demander d'abord si elles étaient terminées, s'il y avait encore des dossiers en suspens. Et concernant la construction de la nouvelle école de Muraz, qu'avons-nous mis en place pour sécuriser le trajet des écoliers en direction de l'UAPE et des Perraires ? C'est surtout cette question là qui nous fait un peu souci. Et allons-nous profiter de dévier le trafic vers la route du Bras Neuf et ainsi permettre l'instauration des zones 30 sur la route des Andains - Plavaux. Donc en vous remerciant par avance de vos réponses, nous vous présentons toutes nos salutations.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je passe la parole au conseiller municipal, M. Planchamp.

Intervention de M. Jean-Luc Planchamp : M. le président, Mesdames et Messieurs bonsoir. C'est la 1^{ère} fois que je vous adresse la parole, c'est nouveau pour moi aussi. Tout d'abord, je suis un peu surpris de la question de Mme Cretton parce que je crois savoir que vous étiez dans la commission de police l'année passée et que vous avez traité ce sujet, mais j'aurais pu peut-être le préparer avec vous.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Je dois répondre ?

Intervention de M. Jean-Luc Planchamp : Non, c'était juste comme ça.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Parce que justement, j'ai l'impression que ce n'est pas terminé et puis il y a justement la route les Andains – Plavaux où ça nous fait souci et puis c'est un peu savoir si là il y allait avoir quelque chose qui allait être mis en place.

Intervention de M. Jean-Luc Planchamp : D'accord, je vais vous répondre. Alors tout d'abord, que ça soit clair, toutes les zones 30 km/h qui ont été homologuées par la commission cantonale de signalisation routière sont réalisées. Et là, je vais juste vous montrer quelques schémas. Vous voyez donc les Neyres, la partie jaune où c'est les zones 30 km/h, vous avez après Illarsaz donc vous voyez aussi le parcours ou disons la zone 30 km/h, vous avez après Collombey qui est là-dessus. Là, je fais juste une parenthèse, il y a une zone ici, 30 km/h qui n'a encore pas été, ou partiellement réalisée, c'est celle de la zone qui s'appelle Pré du Pont – Chenevière – Fosseaux parce que normalement il était prévu qu'on refasse la route, et comme nous ne l'avons pas fait cette année, nous n'avons fait que du balisage au sol, pour l'instant. Et nous la ferons certainement l'année prochaine ou l'année d'après. Voilà, ça c'est Collombey. Et puis, celle-ci j'arrive à Muraz parce qu'elle fait office de 1^{ère} question puis de 2^{ème}. La zone Muraz, il faut savoir que le secteur que vous voyez en vert clair, en plein centre, donc ça s'appelle Muraz Est, n'est pas réalisée. Pas encore réalisée. Pourquoi elle n'est pas réalisée ? Donc vous avez juste une petite zone, une petite route qui est à 30 km/h, toutes les autres n'y sont pas. Pourquoi elle n'est pas réalisée ? Tout simplement parce qu'elle est liée au recours qui a été déposé sur la route des Plavaux. Vous voyez celle-ci qui est à 50 km/h, que nous souhaiterions garder à 50 km/h, que la commission cantonale de circulation routière désire conserver à 50 km/h, puisque c'est une zone qui s'appelle une zone collecteur ou zone de transit. Donc dès le moment où cette situation se décantera on va pouvoir finir cette zone. Il est à relever que le recours est devant le conseil d'Etat actuellement et que dès que la décision du conseil d'Etat arrive, il y a encore 30 jours pour le présenter devant le tribunal cantonal. Voilà, ça c'était les dossiers en suspens. Après on y vient à l'autre question. La construction de la nouvelle école de Muraz. Qu'avons-nous mis en place pour sécuriser le trajet des écoliers ? C'est clair que la sécurité des écoliers, mais de toute la population pour nous c'est une priorité, il n'y a pas à discuter. Vous voyez sur ce schéma, donc vous voyez la nouvelle école part au milieu là et vous voyez aussi qu'il y a une étude complète qui a été faite sur le cheminement possible, le cheminement probable des écoliers ainsi que peut-être des parents qui vont amener leurs enfants à l'école. Vous voyez aussi par où elle passerait, là il y a un passage piéton et ici, ce passage piéton va être modifié. Il y a un îlot central qui va arriver ici pour freiner la circulation. Il sera construit d'ici peu, que vous le sachiez. Quant au reste et bien ce cheminement des écoliers, il est lié à un autre projet, qui est aussi en travail actuellement, c'est celui de revoir les passages piétons sur la route cantonale. Et là, il y a un nouveau slide, juste après... (cherche l'image) voilà, celui-ci qui montre un peu tous les passages piétons qui sont sujets à réflexion ou à modification. Celui d'en bas à gauche, c'est celui de la Millière, donc il va être fait avec un îlot, je vous l'ai dit. Puis après il y a une réflexion sur tous les passages piétons, même au centre du village. Les 2 qui sont vraiment en plein centre, ce sont 2 qui nous créent un petit souci qu'on va travailler à la commission de police ce mercredi d'ailleurs. Et puis, si on va plus haut mais en dehors de la carte, vous voyez que là il y a un îlot qui a été construit. Il nous manque actuellement juste le balisage du passage piéton sur les 2 îlots extérieurs. Après, allons-nous dévier le trafic vers la route du Bras-Neuf, ça c'était votre dernière question Mme Cretton. Pour l'instant, je pense que le Bras-Neuf vient d'être terminé, donc il

faut déjà avoir une bonne patience puisque ça rentre un peu dans le schéma habituel de la circulation routière. Il faut aussi savoir que le poids lourd, le trafic des poids lourds sur Muraz et bien vous avez justement la route là sous les yeux, elle est conservée sur la route de Chanrion. C'est la seule route à Muraz qui aura le trafic poids lourds en direction de la zone industrielle. J'en ai fini. Est-ce que j'ai oublié quelque chose ? J'ai répondu ?

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Je peux juste vous poser une autre question ? C'est-à-dire que, donc ça avait été dit comme quoi cette route effectivement c'est une route de collecte, les Andains – Plavaux. Le collecteur de zone 30 km/h, seulement le souci qu'il y a c'est que quand ils ont décidé ça ils avaient dit qu'effectivement que d'un côté il y avait de la construction, à peu près 55 %, et de l'autre côté c'était carrément, il n'y avait pas de construction. Seulement entre deux, il est arrivé l'UAPE. Donc c'est là que je me posais la question de savoir si effectivement maintenant qu'il y avait la construction de l'UAPE si ça, ça allait pas modifier aussi leur manière de réfléchir. En disant qu'on va la maintenir à 50 km/h parce que à droite de la route là, moi je sais jamais si c'est Nord, Sud, Est, Ouest c'est égal, enfin à droite là et bien on n'a pas effectivement de construction. Et maintenant on a l'UAPE. Alors je me dis, en plus de ça les enfants ils empruntent un moment un trottoir avec des vélos et un moment donné, quand on arrive à la hauteur de la route de la Raffinerie, là les vélos ils doivent traverser la route pour aller sur la piste cyclable, et les autres enfants, ceux qui sont à pieds, ils restent sur le trottoir. Donc c'était ça, je me demandais si par hasard il y allait avoir une étude qui allait être refaite pour peut-être sécuriser un peu mieux cet endroit.

Intervention de M. Jean-Luc Planchamp : Alors je vous réponds tout de suite. L'avis de la commission cantonale de circulation routière est très clair. Je pense que vous avez eu accès à ces documents je crois que c'était l'année passée, je crois en fin d'année passée, où c'était marqué que la commission de signalisation décide de maintenir sa décision du 7 décembre, donc c'est suite au recours qui a été déposé. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'elle considère que la visibilité est excellente, le tronçon et bien vous le voyez là-dessus, il est quasi rectiligne, il n'y a pas de virage rien du tout. Deuxièmement, il y a un côté de l'axe qui n'est pas construit, vous l'avez dit vous-même, et la rive Sud à l'Est est d'environ de 60%. Après, les piétons ils ont un trottoir surélevé et puis large, il faut dire que c'est un trottoir qui est presque surdimensionné, mais enfin il est suffisamment large. Après, les cyclistes ont une piste séparée de la chaussée. Les carrefours sont encore rehaussés par des gendarmes couchés, des modérateurs, vous les avez aux extrémités de la route. Et puis il y a peut-être encore un truc que pas beaucoup de monde sait, c'est que le tribunal fédéral, il a clairement condamné le principe des zones 30, dit de confort. La zone 30, pour qu'il rentre en matière, il faut absolument qu'elle ait un rôle mais absolu de sécurité. Et par rapport à tout ce que je vous ai dit jusqu'à maintenant et bien pour l'instant en tout cas la commission cantonale de circulation routière n'est pas de cet avis.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Je peux juste encore dire ? Justement, moi le souci qu'il y a entre autre, c'est ce que vous avez relevé, c'est-à-dire que c'est une rectiligne donc ça veut dire que entre 2 gendarmes couchés il y a passé 1 km, donc je pense que les gens ils peuvent accélérer sans autre. Ça c'est vrai, j'ai encore été cet après-midi regarder. Donc je peux vous dire qu'entre les 2 gendarmes couchés il y a une grande distance. Et puis l'autre chose, c'est-à-dire qu'il y a une cohabitation entre les vélos et les piétons sur un trottoir, qui n'est pas délimité en plus. Il n'y a pas une ligne jaune qui met comme quoi c'est pour les vélos. Donc on connaît tous, on a tous des gamins et on sait très bien comment ça marche. On ne veut pas laisser passer le vélo, on pousse le vélo. Moi j'essaie juste de soumettre un petit peu ce problème et cette inquiétude, que bien des personnes sur la commune ont aussi soulevés.

Intervention de M. Jean-Luc Planchamp : J'apprécie votre souci Mme Cretton, mais disons, pour en finir ce soir, il faut tout simplement dire que puisqu'il y a un recours maintenant devant le conseil d'Etat on va laisser décision au conseil d'Etat et puis après on verra la suite qui est donnée à ce projet. Merci beaucoup en tout cas, si vous avez encore ?

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Non, c'était juste pour vous dire merci. C'est tout.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je voulais vous repasser la parole, mais comme vous l'avez déjà remercié, est-ce que vous voulez encore ajouter quelque chose, c'est bon ? Très bien, nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

10. Informations de l'exécutif

Intervention de M. Yannick Buttet : On va commencer. On va laisser la parole à Jean-Luc Planchamp pour répondre aux 2 questions de Mme Cretton, dont une des deux dépend de la voirie.

Intervention de M. Jean-Luc Planchamp : Vous m'en voulez ce soir ! Je pense que dans la salle tout le monde sait ce que c'est un produit phytosanitaire ? Certainement hein ! Alors pourquoi est-ce que l'on... La question de Mme Cretton elle était l'utilisation de ces produits phytosanitaires. Il faut savoir donc que ces produits, c'est un produit qui est utilisé pour soigner ou prévenir les maladies chez les végétaux. Je ne le savais pas, je l'ai lu. Elle fait partie de la famille des pesticides, c'est des substances qui sont minérales ou organiques et c'est tout ce que vous avez à savoir ce soir sur ces produits phytosanitaires. Par contre, ce que vous devez savoir, c'est que l'emploi de ces produits, on doit quand même suivre des cours. Et puis, en 2011 et 2012, 3 employés de la voirie ont suivi ce cours, qui s'appelle : Les bordures de route et les espaces verts, un entretien avantageux écologique dans les communes. Ces cours, ils permettent de sensibiliser le personnel à l'importance de limiter l'utilisation justement de ces produits et puis de favoriser le désherbage mécanique. Donc chez nous, déjà 3 personnes savent comment utiliser ces produits et savent qu'ils doivent l'utiliser de façon modérée. Ensuite, les quantités de produits phytosanitaires ont été réduites, en tout cas dans la commune, de moitié depuis 2009, c'est-à-dire qu'il y a quand même un effort très important qui a été fait. Et puis la dernière chose que je peux vous dire, c'est que le nouveau chef d'équipe de la voirie, M. Vincent Daven, va suivre cette formation complète en 2014.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Mme Cretton !

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Je prends la parole pour préciser pour quelle raison j'avais posé cette question. Je me suis référée à un document de la Confédération Suisse, avec l'aide de l'OFEV, donc l'office fédérale de l'environnement et l'OFAG qui est et l'office fédérale de l'agriculture, avait publié cette année, donc en 2013. Concernant justement ces produits phytosanitaires dans l'agriculture entre autre, et ce document il comporte 56 pages sur l'utilisation de ces produits. Dans ce document, le chapitre intitulé : Interdiction et restriction de l'utilisation des produits phytosanitaires a retenu effectivement mon attention. En effet, dans ce chapitre il est mentionné qu'il est interdit d'utiliser des herbicides sur les toits, les terrasses, sur les emplacements servant à l'entreposage, sur les routes, les chemins et les places et à leurs abords, ainsi que sur les talus et les bandes herbeuses le long des routes et des voies ferrées. Donc c'est pour cette raison que je m'étais permise de poser la question à la municipalité. C'était donc un document officiel.

Intervention de M. Jean-Luc Planchamp : A ma connaissance je ne le connaissais pas ce document, alors si vous pouvez nous le transmettre.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Je vous le transmets avec grand plaisir.

Intervention de M. Jean-Luc Planchamp : On travaillera avec la voirie. Merci beaucoup

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Voilà je passe la parole au président de la municipalité.

Intervention de M. Yannick Buttet : Pour répondre à la 2^{ème} question de Mme Cretton sur l'utilisation des produits de nettoyage écologiques par les entreprises qui nettoient les bâtiments communaux. Pour vous dire que l'entreprise Honegger n'utilise que des produits qui répondent aux restrictions et à la législation environnementale, sans restriction. Pardon, il n'utilise que des produits qui répondent sans restriction et à la législation environnementale suisse. Il y a une liste de 11 produits qu'on peut vous fournir si vous voulez. Pour vous dire que cette entreprise elle est aussi, accréditée iso 14001, qui atteste de son respect, finalement des normes environnementales et écologiques. Ça, c'était pour répondre à votre question.

D'autres informations du conseil municipal. D'abord sur le règlement d'organisation communale, vous aviez déposé une motion qui demandait à voir, à pouvoir déjà voter rubrique par rubrique pour le budget 2014. On a tenté du côté de la municipalité d'aller le plus vite possible pour répondre à cette demande. La commission ad hoc a déjà bien travaillé puisqu'elle a rendu sa copie. Le conseil communal traitera ce projet de règlement le 24 juin prochain, donc lundi prochain. Suite à ça, ce règlement sera soumis pour déjà un préavis des services cantonaux, ce qui devrait durer au maximum un mois. Il sera ensuite transmis au conseil général pour traitement. Je vous rappelle juste que ce règlement doit ensuite être voté par la population, donc le conseil général devra ensuite faire aussi son planning pour faire en sorte que ça joue pour le budget 2014, on vous avait dit que ce serait très serré. On essaie en tout cas de faire le maximum pour que ça joue, on pense que c'est aussi un élément positif.

Jean-Luc Planchamp a parlé tout à l'heure brièvement de la route du Bras-Neuf. Et bien la route du Bras-Neuf est terminée ! Vous l'avez vu, les poids lourds doivent passer sur la route du Bras-Neuf. S'il y a des problèmes au début, au niveau du réglage, je pense qu'il faut nous en informer, de manière à ce qu'on puisse corriger le tir.

Ecole-EMS de Muraz, je vous rappelle les délais aussi, qui étaient prévus pour la fin des travaux, fin 2013 pour l'école, fin 2014 pour l'EMS. A l'heure actuelle, c'est les délais qui sont toujours valables. Vous dire aussi que le travail avec ces architectes qui sont Fournier & Maccagnan à Bex se passe vraiment très très bien. Puis je vais vous donner des chiffres, parce que je pense que vous êtes échaudés aussi par le dossier qui nous a occupés ce soir. Pour vous rappeler que le devis, au 22 mai 2013, était inchangé. Il reste à 41,7 millions pour l'école, l'EMS, la salle multi-activités, y compris les aménagements extérieurs. Et que l'école est quasiment, donc quasiment toutes les factures du moins les offres définitives sont rentrées et qu'on est tout à fait dans le devis. Donc ça, c'est un élément qui est positif. On suit aussi les choses de près de manière à ce que ça continue de cette manière. Du côté de l'école des Perraires, on a un assainissement et un doublement du nombre de classes. La commission de construction, pas celle qui traite des constructions comme l'a rappelé Cédric Zürcher, mais la commission de construction qui va suivre le dossier des Perraires a été nommée. C'est notre vice-président Olivier Turin qui va la présider. Seront présents pour le conseil communal Jean-Pierre Veuthey, Mikaël Vieux et moi-même. Les architectes sont Cagna + Wenger SA & Meyer & Associés et on attend le rendu à l'heure actuelle, dans un délai estimatif, à août 2015. Donc il s'agit de rajouter 9 classes et de faire l'assainissement. Enfin un dernier petit point, dans le Colombes & Muraille que vous avez reçu ce matin, on doit s'excuser, il y a eu une erreur de l'imprimerie. Ils se sont d'ailleurs excusés auprès de nous. Vous avez vu, ou vous n'avez pas encore vu et vous le verrez, que le chef de groupe PDC qui est désigné n'est pas le bon. Alors on s'excuse auprès de Natercia Knubel pour cette erreur qui, malheureusement, ne dépend pas de la municipalité.

Intervention de Mme Natercia Knubel : Excuses acceptées, merci.

Intervention de M. Yannick Buttet : Je ne sais pas si un des collègues veut ajouter quelque chose, donner encore une information ?

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Voilà les informations sont terminées et nous allons passer au point 11 de l'ordre du jour.

11. Divers

Je passe la parole à l'assemblée. Mme Knubel !

Intervention de Mme Natercia Knubel : Natercia Knubel pour le PDC. Nous avons quand même 2 ou 3 petites remarques à faire concernant le déroulement de cette soirée. Tout d'abord, première chose, est-ce que les rapports de la COGEST ne devraient pas être signés ? De même, que ce soit ceux de la minorité ou d'un rapport final. Ensuite, le PDC a quand même quelques soucis quant à la crédibilité de la COGEST, dans le sens où nous avons un rapport et un rapport de minorité qui est écrit par le président de cette dite commission et qui désavoue le travail de sa commission en disant qu'ils ont failli à leur tâche. Qu'est-ce qu'on va faire pour le budget 2014, ça va être la même chose ? On va avoir un rapport de minorité qui va désavouer le travail de la COGEST ? Et à ce titre là à quoi sert la COGEST ? Je demanderai peut-être après à M. Turin de me répondre. Et j'aimerais à titre personnel et probablement aussi avec quelques-uns de mes collègues du PDC dire que je trouve l'intervention de M. Schmid, concernant les chiffres des salaires, totalement intolérable. On parle ici de discrétion, on parle de devoir de fonction, on n'a pas à venir dire de combien a été augmenté telle ou telle personne. Tout en sachant que dans notre commune on sait tous qui est le secrétaire communal. C'est inadmissible et ça ne doit plus se reproduire ! On n'est pas là, au Café du Commerce à débattre, on est là pour faire avancer notre commune. Merci beaucoup.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Quelqu'un d'autre ? M. Turin !

Intervention de M. Alexis Turin : M. le président, chers collègues, puisque je suis interpellé par le groupe PDC. A quoi sert la COGEST ? J'ai cru que vous avez tous répondu qu'on servait à quelque chose puisque vous avez trouvé notre rapport qui était très intéressant. Je pense que le jour où on s'arrête de se poser des questions à la COGEST, il faut supprimer la COGEST. Maintenant, il faut accepter qu'il y ait un débat au sein de la COGEST et puis qu'on essaie de faire le plus juste possible. La prochaine étape, j'imagine, mais ce sera à l'ordre du jour de la COGEST, ce sera de regarder cet avis de Mme Sury et puis voir qu'est-ce qu'on en fait. Mais moi j'avais entendu que vous étiez satisfaits du travail de la COGEST, alors je ne sais pas si on n'a pas les mêmes choses. Maintenant c'est vrai que ça vous a peut-être choqués que je sois aussi signataire du rapport de minorité. Mais pour moi, c'est tellement important de faire juste et d'être dans la légalité que je ne pouvais pas ne pas provoquer le débat et dire les arguments de l'un et l'autre. Les avis de droits, moi aussi j'en ai, qui ne disent pas la même chose que Mme Sury. Je crois qu'il faut aller de l'avant dans cette question et moi, ce qui me rassure, c'est que l'ambiance au sein de la COGEST est très bonne. Ce n'est pas à moi de le dire, j'aimerais peut-être que d'autres le disent dans la COGEST, mais il me semble qu'on travaille dans un excellent état d'esprit et puis je crois qu'il faut prendre ce rapport de minorité comme une chance de faire mieux, et non pas quelque chose qui choque. En tout cas, moi ça m'a pas choqué, mais j'en prends note que ça a posé problème et puis je crois qu'il faudra qu'on voit si on fait nos preuves pour les prochains rapports.

Intervention de Mme Natercia Knubel : Merci

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : M. Schmid !

Intervention de M. Daniel Schmid : Pour répondre à Mme Knubel, j'ai un peu l'habitude de ce genre de réactions, ça a toujours été comme ça. Ce n'est pas ceux qui produisent les scandales qui sont condamnés, c'est ceux qui ont parfois l'outrecuidance de les dénoncer. Par exemple, je vois que la protection des données ça tombe très bien. Le salaire de Mme Sury justement, elle est dans le Nouvelliste. Le Grand Conseil discute de son salaire ouvertement dans la presse. Ici j'ai vu dans le Matin que la commune de Collombey-Muraz avait transmis le dossier de la Raffinerie à la presse, donc il se passe quand même des

choses, que certaines personnes ont le droit de donner et d'autres n'ont pas le droit. Et je terminerai sur une anecdote, concernant l'avis de droit qui n'en est pas un, de Mme Sury. En 2005, j'étais encore au conseil municipal, j'avais fait un recours concernant le site des Plavaux là-bas. Il y avait l'assemblée primaire le soir. Le président de l'époque était tout content d'annoncer à l'assemblée primaire que le recours de Daniel Schmid avait été débouté par le conseil d'Etat. Il m'enjoignait même de mettre les pieds au mur pour le citer, je ne l'ai pas fait. J'étais au tribunal cantonal et j'ai gagné. Donc nous sommes dans une étape. Bonne soirée.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Mme Cretton !

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Je ne parle plus du tout de la commission de gestion comme ça. C'est juste pour dire que je voulais un petit peu m'exprimer concernant l'article qui a paru dans la presse, concernant les résultats des analyses des comptes de notre commune. J'ai l'impression qu'on nous a un petit peu volé notre travail. Ça m'a fait un peu mal, je me suis dit : Mince, nous on a passé un monstre temps, pardon, beaucoup de temps à analyser, à faire différentes remarques sur les comptes 2012 et puis j'ai le sentiment que M. le président, donc Yannick Buttet, nous a un peu coupé l'herbe sous les pieds. Je tenais juste à transmettre mon sentiment.

Intervention de M. Yannick Buttet : Si on me donne l'opportunité de répondre à certaines choses qui ont été dites dans les divers je le fais très volontiers, comme lorsqu'on dit que finalement des avis de droit il y en a plein. Je rappelle aux personnes qui ont voté elles-mêmes la LIPDA, qu'il y a une préposée à la protection des données qui a des compétences particulières et qui n'a pas le même poids qu'un avis de droit particulier. Là, je crois qu'il faudra peut-être reprendre la base légale cantonale et c'est vrai que c'est qu'une étape et le conseil communal l'a dit, il a dit qu'il travaillerait en toute transparence. Si le tribunal cantonal devait dédire la préposée à la protection des données et bien je crois que la situation serait toute différente. A l'heure actuelle, nous voulons travailler en toute transparence je le répète, mais dans le respect de la loi. Mais je pense que les mêmes personnes qui nous réclament aujourd'hui ces différents salaires seraient les premiers à avoir critiqué le conseil municipal si nous avions donné des salaires alors que la base légale ne nous le permettait pas. Vous dire aussi sur l'augmentation des salaires, qu'est-ce qui s'est passé, vous donner un chiffre quand même. Comme on parle beaucoup de ces augmentations de salaire du personnel communal et bien, la différence entre l'échelle qu'il y avait auparavant et l'échelle qu'il y a actuellement, elle est de 3,8 %. Et ça, c'était sur le passage d'une année à l'autre en sachant que vous avez généralement une augmentation quand même pour tout le monde. Personne n'a perdu de l'argent. Vous voyez qu'on n'est pas dans des proportions comme celles qu'on a pu entendre. Enfin, sur la question de la presse, et bien là je crois que ça se passe toujours comme ça. Sinon il faut nous dire comment on doit travailler. La presse a besoin d'avoir un point avant la séance du conseil général. Elle a décidé de le publier, sauf erreur de ma part c'est exactement la même chose au canton. Vous l'avez relevé. Je crois que Côme Vuille est également au Grand Conseil. Et bien le conseil d'Etat a présenté ses comptes dans la presse avant que le Grand Conseil ne l'ait voté. Parce que après ici, il y a le débat, il y a justement l'entrée en matière, il y a des discussions, il y a des points précis, et il n'y a pas d'éléments du rapport ni de la commission de gestion, ni de minorité qui sont sortis. Ça a été une présentation simplement à la presse. Si maintenant on doit travailler différemment, je pense qu'il s'agit de voir aussi avec la presse pour qu'eux puissent faire leur travail et puis qu'on voit de quelle manière on collabore. Mais c'était vraiment dans la volonté de donner cette bonne image de notre commune et puis d'avoir cette collaboration qui se pratique normalement dans toutes les communes.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. M. Vuille !

Intervention de M. Côme Vuille : Côme Vuille, pour le PLR. Je pense que dans les divers, doit figurer l'heure des questions, donc j'en profite. On a diverses questions au sein du groupe. Pour ma part, je présenterai une question concernant les organes de l'EMS. Nous remercions le conseil municipal d'avoir donné une

suite positive à notre question lors de la dernière séance du conseil général. Nous pouvons constater aujourd'hui qu'un petit pas a été fait dans le sens de l'indépendance des organes de la fondation qui gèrent l'EMS. Nous avons dénoncé le fait que le comité de direction, sensé être surveillé par le conseil de fondation, était composé de personnes toutes issues de ce dernier. Le conseil municipal a consenti à une timide ouverture en désignant parmi les 4 membres du comité de direction seulement 2 membres non-issus du conseil de fondation. A nos yeux, cette ouverture demeure insuffisante car tant la présidence que la vice-présidence des 2 organes sont en mains des mêmes personnes. Les contrôlés sont les mêmes personnes que les contrôleurs. Cette situation ne peut rester ainsi à moyen terme en particulier lorsque l'EMS aura pris possession de son nouveau bâtiment. Nous demandons donc au conseil municipal si cette situation n'est que temporaire et de nous indiquer les mesures qui seront prises pour garantir l'indépendance de ces 2 organes Merci.

Intervention de M. Yannick Buttet : M. le président, Mesdames, Messieurs, alors on peut répondre assez rapidement à cette question. Je crois qu'on vous l'avait déjà dit la dernière fois, le modèle qui est privilégié dans les EMS en général, n'est pas celui que vous demandez. C'est le fait de retrouver les mêmes personnes au comité de direction, disons une délégation du conseil de fondation pour le comité de direction. On a fait un pas non seulement dans votre direction, mais vous le savez très bien et vous le savez mieux que moi, parce qu'il y a des gens qui voulaient continuer à être actifs dans cet EMS, qui avaient un savoir-faire, c'est vrai, et qui avaient un fort intérêt à rester au comité de direction. Donc cette indépendance pour nous, elle est pleinement établie, et il s'agit surtout, surtout de ne pas monter le comité de direction contre le conseil de fondation. Pour nous, cette présence de membres du conseil de fondation dans le comité de direction, elle est indispensable, au vu de ce que nous avons vécu à l'époque. Je n'étais pas au conseil communal, ici et bien il n'y a plus qu'un de nos collègues qui était déjà là, mais toutes les personnes avec lesquelles vous causez qui ont vécu ces épisodes difficiles nous le disent : C'est parce que le comité de direction avait perdu le contact avec le conseil de fondation et que finalement, on avait 2 instances qui devaient tirer à la même corde, qui se battaient entre elles. Et que ça a mené à ce clash, qui a amené vraiment à une situation difficile. Donc il y a une analyse qui est en train de se faire, du côté du fonctionnement de l'EMS futur. On a donné un mandat du côté du conseil de fondation au comité de direction de nous présenter le budget qui est prévu, de nous présenter l'organisation qui est prévue. Et au final, de toute façon, c'est le conseil communal qui a le dernier mot parce que je vous rappelle qu'on a une garantie de financement en collaboration aussi avec vous, qui devrez accepter le budget. Donc notre volonté, à l'heure actuelle, mais qui peut évoluer, c'est de maintenir des membres du conseil de fondation dans le comité de direction et de leur adjoindre des personnes qui ont peut-être plus de temps pour prendre ces responsabilités, qui ont aussi des compétences particulières que nous n'avons pas forcément autour de la table du conseil.

Intervention de M. Côme Vuille : Je comprends très bien et je partage votre analyse. Nous, ce qui nous choque, c'est que les fonctions... On comprend très bien qu'il y ait le contact, mais sur les fonctions de président et de vice-président, les 2 organes, c'est quand même des fonctions dirigeantes, soient occupées par les mêmes personnes. Qu'il y ait délégation comme vous dites en collaboration, je trouve ça bien. Mais que les fonctions de président des 2 conseils, et de vice-président, soient occupées par les mêmes personnes, c'était juste ça notre remarque. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Mme Hohenauer !

Intervention de Mme Maryline Hohenauer : Maryline Hohenauer, alors j'ai été bien contente, avant, qu'on ait parlé des zones 30, et puis je voulais revenir sur la zone 30, en plus particulier sur le carrefour de la Meunière, donc au croisement de Pré Raye et de la rue de la Gare, à Collombey. Il y a là un gros rassemblement d'élèves qui passent dessous le sous-voie de la gare et ressortent soit pour aller du côté du village, soit du côté de Clos-Novex. Il y a un gros rassemblement d'élèves, il y a les enfants qui vont prendre le bus pour aller aux Neyres, les enfants qui attendent le bus pour Illarsaz, ceux qui prennent le bus urbain pour aller à l'UAPE, à cela s'ajoute une ligne de Pédibus puis les enfants qui se rendent à pieds à l'école, en trottinette, ou à vélo. Mais le plus dangereux aujourd'hui, c'est bien les parents qui véhiculent les enfants

en voiture, qui s'arrêtent au mieux à la Meunière, ou au pire avant et même au milieu du carrefour. Lors de la précédente législature j'avais déjà approché le responsable du dicastère qui m'a assuré qu'un aménagement supplémentaire serait fait pour ce carrefour. Après vérification dernièrement, l'amélioration mise à l'enquête consiste à rajouter quelques piquets au sol, à l'angle du bâtiment attenant au carrefour. Cette mesure visant plus à protéger le bâtiment que nos enfants. L'article 4 de la loi sur la circulation routière dit que l'aménagement des passages piétons n'est pas admis dans les zones 30. Il est toutefois permis d'aménager des passages pour piétons lorsque des besoins spéciaux en matière de priorité pour les piétons l'exigent. Notamment aux abords des écoles et des homes. Nous avons donc là l'école du Corbier et le home la Meunière. Au début d'année scolaire, un enfant s'est fait renverser à ce carrefour. Devons-nous attendre encore un autre accident ou plus grave, pour enfin agir ? Je tiens à relever quand même l'excellent travail fait en amont par la police et les instituteurs en classe, ainsi que le comportement exemplaire des automobilistes lorsque la police surveille le carrefour. Et comme l'ordonnance nous le permet, ne pensez-vous pas qu'il est judicieux et urgent d'établir les passages piétons aux abords de cette école et du home ? Comme cela a été fait, le rajout de passages piétons, à l'école des Perraires. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je passe la parole à M. Planchamp.

Intervention de M. Jean-Luc Planchamp : Je vais vous répondre en tout cas sur ce que nous avons déjà travaillé, parce que ce dossier, effectivement, on le travaille à l'heure actuelle. Vous l'avez dit justement, que nous allons poser des barres verticales, elles sont relativement souples pour éviter justement qu'il y ait de la casse, et ce n'est pas du tout pour protéger le bâtiment. Vous croyez bien qu'on n'a pas besoin de ça. Non, cet aménagement routier il est simplement mis pour éviter justement, et vous l'avez dit vous-même, c'est les voitures des parents qui stationnent à cet endroit là et qui bouchent la vue. Et c'est vrai qu'il y a beaucoup, beaucoup de trafic d'enfants. Mais laissez-nous déjà poser cet aménagement routier, puis on verra les effets que ça a. Pour l'instant il n'est pas posé, il va être posé très très prochainement, je peux déjà vous le dire, parce qu'on attendait simplement l'autorisation de le faire. C'est tout. Je ne peux pas vous répondre pour l'instant différemment, mais laissez-nous le temps de les poser puis on verra la suite. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : M. Zürcher !

Intervention de M. Cédric Zürcher : Cédric Zürcher, du PLR. On va devenir des spécialistes de la zone 30. Concernant la rue du Vieux Pont à Illarsaz, mais de manière générale, sur toute la commune quand on parle des zones 30, je souhaite savoir si conformément à l'article 6 de l'ordonnance sur la zone 30, l'efficacité des mesures réalisées va être vérifiée. Pour l'heure, les objectifs visés des mesures prises ne semblent, à mon sens pas atteints, tant les véhicules ne respectent pas les vitesses limitées. Ceci est d'autant plus inquiétant du fait que ces routes, ou certaines de ces routes en tout cas à Illarsaz, sont entravées par des enfants, se rendant à différentes écoles. Donc en résumé, des contrôles de vitesse vont-ils être réalisés ? On en vient outre aux radars que je parlais en début de soirée. Si ces derniers démontrent le non respect de la limitation, est-ce que des mesures supplémentaires seront prises ? Toujours conformément à ce fameux article 6.

Intervention de M. Jean-Luc Planchamp : Je vous réponds tout de suite, ça c'est très vite fait. Tout simplement, un contrôle radar ne se fait pas comme ça. D'abord, on aménage effectivement la zone 30 mais avant de l'aménager on fait déjà un contrôle de vitesse. Ça a été fait, on a fait une 20^{aine} en tout cas de contrôles de vitesse, sur la commune, avec un radar que vous ne voyez pas. C'est pas ce truc qui vous sourit quand vous êtes en-dessous de 30 et puis qui tire la figure quand vous dépassez. Non, c'est pas ça ! C'est un truc qui est très discret, qui dure une semaine. On le pose simplement et il analyse les mouvements de véhicules à l'aller et au retour. Effectivement, il y a des secteurs extrêmement sensibles. On a eu des pointes de vitesse que vous êtes loin de vous imaginer. Je peux vous dire qu'il y a des camions qui ont une accélération assez phénoménale. Mais pour répondre maintenant plus sérieusement à votre question, elle

CONSEIL GENERAL

est très simple. Lorsqu'on constate qu'il y a effectivement des excès de vitesse, mais régulier, et là il y a des normes, à ce moment là on est tenu d'aménager, de mettre des îlots, de mettre des chicanes etc... pour casser cette vitesse. Mais nous ne pouvons plus rien faire pendant une année. C'est-à-dire que, avec ces aménagements, on regarde si une année après, on refait un contrôle de vitesse pour savoir si ces aménagements suffisent. Et c'est seulement à ce moment-là que si on voit qu'il y a encore des abus, que là, la police cantonale on l'a fait intervenir. Il y a une phase d'une année, que je pense que peu de personnes connaissent, mais c'est comme ça que ça se fait partout. Si j'ai pu répondre à votre question M. Zürcher.

Intervention de M. Cédric Zürcher : Alors voilà, pour compléter, est-ce que dans les zones où on a constaté des gros dépassements, est-ce que des mesures supplémentaires vont-elles être prises ?

Intervention de M. Jean-Luc Planchamp : L'analyse a été faite ! Mais ces derniers temps ça a été fait il y a, les derniers contrôles, il y a 2 mois en arrière à peu près, 2-3 mois en arrière. Et là, on est en train de regarder qu'est-ce qu'on va aménager comme chicane pour casser cette vitesse. Ne vous faites pas de souci, on travaille dessus !

Intervention de M. Cédric Zürcher : Merci, puisque j'ai droit qu'à 2 prises de parole.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Est-ce que quelqu'un d'autre désire prendre la parole ? Oui !

Intervention de M. Gilles Delaloye : Gilles Delaloye pour le PLR. Je pense pour tous ceux qui sont allés à la déchetterie, à la Satom, ils ont vu qu'il y a un gros tas de plein de trucs, on ne sait pas il y a tout dedans. Et puis nous, notre préoccupation c'était de savoir si toutes les ordonnances et lois étaient respectées par la Satom. Il y a le Rhône à côté, il y a nos parcelles à côté, des infiltrations d'eau et tout. Il y a du papier dedans, il y a de tout. Ça s'envole, un gros coup de vent, ça gicle dans les prés, dans le Rhône. Est-ce que vous avez été mis au courant ? Par rapport à l'environnement surtout.

Intervention de M. Yannick Buttet : Oui, alors ce gros tas de tout, comme t'as dit, en fait il est dû à des arrêts qui ont eu lieu du côté de la Satom. Je ne peux pas te dire maintenant si les ordonnances sont toutes respectées. On part du principe quand même que la Satom est une entreprise qui jusqu'à maintenant en tout cas a respecté les ordonnances. Dire aussi que là, il y a des projets. Des projets pour éviter que ça se repasse, qu'il y ait typiquement, tu parlais de papiers qui s'envolent dans les champs alentours, c'est quelque chose qui existe déjà depuis plusieurs années et là il y a la volonté de la Satom d'effectuer des constructions pour éviter ce problème là. Donc il y a une prise en compte de la problématique et il devrait y avoir des changements dans les mois ou les années à venir. On peut imaginer que ça parte assez rapidement. J'ai pu en discuter avec le directeur de la Satom qui a dit qu'il voulait justement, en tout cas, il étudiait l'opportunité de construire une halle, de pouvoir couvrir ce secteur ce qui éviterait aussi tous ces problèmes en lien avec les terrains alentours qui sont chez nous. Je vous rappelle que la Satom se trouve sur le territoire de la commune de Monthey.

CONSEIL GENERAL

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci M. le président de la municipalité. Quelqu'un encore désire prendre la parole ? Ce n'est pas le cas. Alors j'invite le bureau à me rejoindre après la séance. Je prie aussi les scrutateurs de récolter les bulletins de vote et de les ramener après à notre secrétaire. Finalement il me reste à vous remercier, à vous souhaiter de bonnes vacances d'été et une bonne soirée.

LE CONSEIL GENERAL

DE LA COMMUNE DE COLLOBEY-MURAZ

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE

Bertrand Fontannaz

Samuel Rouiller

